



**Elections
Ontario**

Concrétiser le changement

Rapport annuel 2017-2018

Rapport du directeur général des élections de l'Ontario



L'honorable Ted Arnott
Président de l'Assemblée législative
Bureau 180, édifice de l'Assemblée législative, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1A2

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel portant sur les activités qui ont été menées par mon bureau en application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections* au cours de l'exercice financier 2017-2018.

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, troisième année du cycle électoral quadriennal menant à l'élection générale de 2018, Élections Ontario a accompli de grandes réalisations. Nous avons mis en œuvre les nombreuses modifications législatives adoptées lors de l'exercice précédent. Nous avons mis en place une campagne de sensibilisation de grande ampleur pour expliquer aux électeurs et aux électrices tous les changements dont ils feraient l'expérience dans les bureaux de vote en 2018. Nous avons veillé à améliorer l'exactitude du Registre permanent des électeurs pour l'Ontario et organisé une élection partielle à Sault Ste. Marie. Nous avons également contribué aux travaux de révision des limites des circonscriptions électorales dans le Grand Nord ontarien et mis en œuvre le redécoupage à quelques mois seulement de l'élection générale. Dans ce contexte de mutation, nous avons mis un point d'honneur à assurer l'information des parties prenantes au fur et à mesure des changements apportés.

Nous avons accompli ce travail colossal dans le droit fil des priorités que nous nous sommes fixées au titre de notre *Plan stratégique 2013-2017*. Nous avons ainsi acquis la certitude de disposer des capacités nécessaires pour organiser une élection moderne, efficace et conforme aux attentes des électeurs et des électrices.

Au cours de l'exercice 2017-2018, Élections Ontario a posé des jalons importants en vue de réaliser sa vision consistant à créer des services modernes et adaptés aux besoins de l'électorat. Pour Élections Ontario, concrétiser le changement implique de mettre sur pied toute une série de projets que nous sommes fiers et impatients de voir aboutir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales.

Le directeur général des élections de l'Ontario,

A handwritten signature in cursive script, reading 'Greg Essensa'.

Greg Essensa

Table des matières

Section 1 – Modernisation des élections : bilan de l'année 2017-2018	4
Le cycle électoral de quatre ans	4
La troisième année : déploiement et mise à l'essai de nouveaux systèmes	5
Mise en œuvre du redécoupage des circonscriptions électorales dans le Grand Nord de l'Ontario	5
Mise en œuvre de modifications législatives sur le terrain	6
Simulations et mise à l'essai des nouvelles technologies dans les bureaux de vote	6
Mobilisation des électeurs	6
Élection partielle à Sault Ste. Marie	6
Section 2 – Redécoupage des circonscriptions du Grand Nord de l'Ontario	7
Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Grand Nord	7
<i>Loi de 2017 modifiant des lois en ce qui concerne la représentation électorale</i>	9
Incidence du redécoupage des circonscriptions électorales	9
Section 3 – Mise en œuvre des modifications législatives	10
De nouveaux processus électoraux	10
Candidatures	10
Accès aux sollicitateurs de vote	10
Liste des électeurs	11
Registre ontarien des futurs votants	11
Un nouveau régime de financement des campagnes électorales	11
Nouvelles normes d'emploi	13
Section 4 – Les préparatifs d'une élection innovante	14
Technologie dans les bureaux de vote : déploiement au bureau central	14
Une nouvelle organisation	15
Nouveaux partenariats avec les fournisseurs	16
Formation et personnel de terrain	16
Lieux de vote et renseignements sur les électeurs	17
Déploiement et logistique	17
Essais et simulations	18
Interactions avec les partis politiques	19
Confidentialité et sécurité	19
Nouveaux outils	19
Système de gestion des élections	20
VoterView	20
Centre de contrôle	20
Service d'inscription en ligne	21
Service d'information aux électeurs	21
L'organisation de l'élection sur le terrain	21
Interactions avec les directeurs et directrices du scrutin	22
Nouvelles stratégies d'embauche	22
Section 5 – Mobilisation des électeurs et des électrices	23
Vers un nouveau modèle	23
Semaine de la démocratie	24
Mois de l'inscription des électeurs en Ontario	25
Médias traditionnels et sociaux	25

Activités de liaison	25
Campagnes d'inscription pilotées par les directeurs et directrices du scrutin	25
Campagnes d'inscription sur les campus et dans les collectivités	26
Publicité	26
Question pour Owen	26
Autres activités de mobilisation	26
Jeunes	26
Électeurs et électrices autochtones	27
Interactions avec le milieu de l'accessibilité	27
Électeurs et électrices sans abri	27
Personnes nouvellement établies au Canada	28
Section 6 – Loi sur le financement des élections	29
Activités de financement des élections	29
Gestion des plaintes	29
Activités d'inscription et de radiation	29
Subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale	29
Subventions à l'égard des frais de vérification	30
Allocations trimestrielles	31
Financement des campagnes électorales	31
Activités de financement – Partis politiques	32
Allocations trimestrielles – Partis politiques	32
Activités de financement – Associations de circonscription	33
Renseignements détaillés sur les partis politiques et les activités d'inscription	33
Section 7 – Recommandations en vue de modifications législatives	34
Recommandations du directeur général des élections	34
Section 8 – États financiers en vertu de la Loi électorale	42
Section 9 – États financiers en vertu de la Loi sur le financement des élections	56
Annexe A : Présentation de l'organisme	70
Annexe B : Partis politiques inscrits au 31 mars 2018	72
Annexe C : Demandes d'inscription du nom d'un nouveau parti politique en 2017-2018	76
Annexe D : Modifications concernant les associations de circonscription inscrites, par parti, en 2017-2018	80
Annexe E : Plafonds des contributions en 2017 et 2018	81
Annexe F : Sommaire des données financières extraites des états financiers annuels de 2017 des partis politiques inscrits	82
Annexe G : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de campagne des partis politiques inscrits pour l'élection partielle de Sault Ste. Marie du 1 ^{er} juin 2017	84
Annexe H : Sommaire des données extraites des rapports sur la période de campagne déposés par les tiers inscrits pour l'élection partielle de Sault Ste. Marie du 1 ^{er} juin 2017	86
Annexe I : Sommaire des données financières extraites des états financiers annuels de 2017 des associations de circonscription inscrites	88
Annexe J : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de campagne des candidats inscrits et des associations de circonscription inscrites pour l'élection partielle de Sault Ste. Marie du 1 ^{er} juin 2017	90
Annexe K : Sommaire des données financières extraites des états financiers déposés par les candidats à la direction inscrits relativement à la période de course à la direction	92
Annexe L : Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt	93
Annexe M : Rapport sur l'accessibilité pour l'élection partielle tenue à Sault Ste. Marie	98

1

Modernisation des élections : bilan de l'année 2017-2018

Élections Ontario a pour mandat d'établir des services modernes qui donnent la priorité aux besoins des électeurs et des électrices de la province. Notre mission est de préserver l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral et d'administrer les élections de façon efficace, équitable et impartiale. Nous estimons que, pour atteindre notre objectif de moderniser les élections sans déroger à nos valeurs, nous devons avancer à pas mesurés, car il nous incombe d'agir dans un esprit de responsabilité, d'appliquer les meilleures pratiques opérationnelles et d'utiliser les fonds publics judicieusement.

Cette année, aux fins de la gestion du processus électoral, nous avons mis en œuvre de nouvelles initiatives visant à renforcer notre capacité technologique, à générer des gains d'efficacité et à mieux répondre aux besoins des électeurs et des électrices.

La tenue d'une élection en Ontario nécessite d'accomplir un ensemble complexe d'activités interdépendantes dans une province à la fois vaste et diversifiée. En prévision d'une élection générale, nous louons des milliers de lieux de vote et embauchons des dizaines de milliers de membres du personnel électoral afin de permettre aux millions d'électeurs et d'électrices de déposer leurs bulletins de vote. En coulisse, grâce à nos effectifs renforcés, nous menons un travail de planification approfondi pour organiser un scrutin qui préserve l'intégrité électorale tout en répondant aux attentes de l'électorat.

Lors de l'élection générale de 2018, un nombre sans précédent de technologies sera intégré au

processus électoral de l'Ontario pour remédier aux inefficacités de notre système actuel et offrir de meilleurs services aux électeurs et aux électrices. C'est pourquoi nous avons passé la majeure partie de l'exercice financier 2017-2018 à planifier ces modifications, qui influenceront sur toutes nos activités, et à tester régulièrement nos systèmes afin de garantir leur préparation pour l'élection de 2018.

Le cycle électoral de quatre ans

L'exercice 2017-2018 constitue la troisième année du cycle électoral d'Élections Ontario. Étant donné que les élections générales ont lieu à peu près tous les quatre ans, il est utile d'envisager nos travaux selon un cycle quadriennal.

Pour organiser efficacement une élection, nous devons déterminer comment offrir un service optimal aux différents intervenants tout en préservant l'intégrité du processus électoral et en utilisant les ressources publiques de façon efficace et efficiente. Au fur et à mesure de nos travaux de

Le cycle électoral de quatre ans

Année 1

Tirer les enseignements de l'élection générale de 2014 et planifier l'élection générale

Année 2

Renforcer les systèmes et mettre à niveau les processus

Année 3

Déployer et mettre à l'essai de nouveaux systèmes

Année 4

Tenir l'élection générale de 2018

modernisation des élections ontariennes, nous continuerons de mettre en place de nouveaux processus et systèmes selon un cycle électoral de quatre ans. C'est dans cette démarche que s'inscrit la vision d'Élections Ontario consistant à fournir des services modernes axés sur les besoins de la population.

En prévision de l'élection générale de 2018, Élections Ontario a retenu quatre axes de travail :

- › l'élection elle-même
- › le redécoupage
- › la technologie utilisée dans les bureaux de vote
- › la gestion des listes et la mobilisation des électeurs

Dans le cadre de la modernisation du processus électoral, Élections Ontario a tenu compte des attentes du public et des possibilités à saisir pour avancer de façon significative et concrète dans la réalisation de ses plans lors de chaque année du cycle quadriennal.

La troisième année : déploiement et mise à l'essai de nouveaux systèmes

Au cours de la troisième année du cycle électoral, Élections Ontario a établi et testé des initiatives de modernisation, mis en œuvre plusieurs modifications législatives et déployé une stratégie globale de mobilisation des électeurs.

Élections Ontario a travaillé d'arrache-pied tout au long de l'exercice 2017-2018 pour intégrer les nouvelles dispositions législatives dans ses plans existants. Nous avons accompli de grands progrès en mettant à l'essai des technologies innovantes et en déployant les nouveaux systèmes que nous comptons utiliser lors de l'élection générale de 2018.

Mise en œuvre du redécoupage des circonscriptions électorales dans le Grand Nord de l'Ontario

Élections Ontario a donné suite aux recommandations de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du

Grand Nord en ce qui concerne le redécoupage des circonscriptions situées dans les régions les plus septentrionales de l'Ontario. Après avoir mis en œuvre le passage de 107 à 122 circonscriptions électorales en 2016, Élections Ontario a pris en charge une nouvelle augmentation du nombre de circonscriptions, aujourd'hui fixé à 124, comme l'avait recommandé la Commission, et ce, dans un laps de temps limité.

Lors de l'élection générale de 2018, un nombre sans précédent de technologies sera intégré au processus électoral de l'Ontario pour remédier aux inefficacités de notre système actuel et offrir de meilleurs services aux électeurs et aux électrices.

Mise en œuvre de modifications législatives sur le terrain

Les modifications qui ont été apportées à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des élections* en application de la *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* et de la *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne le financement électoral* ont élargi le mandat d'Élections Ontario. Ces changements ont eu une grande incidence sur chaque aspect de nos activités et ont nécessité une vaste mise à jour de nos processus, de nos politiques et de nos documents. Nous avons également dû renforcer la communication avec les directeurs et directrices du scrutin afin que les modifications soient mises en place en temps utile sur le terrain.

Simulations et mise à l'essai des nouvelles technologies dans les bureaux de vote

Pour préparer l'avenir, Élections Ontario a élaboré et mis à l'essai un nouveau modèle de dotation fondé sur la mise en place d'équipements technologiques dans les bureaux de vote. Au cours de l'exercice 2017-2018, nous avons conçu un plan complet de mise en œuvre comprenant des essais et des simulations électorales afin de nous préparer pleinement à la tenue de la prochaine élection générale.

Mobilisation des électeurs

Lors de l'exercice 2017-2018, nous avons lancé notre nouvelle stratégie de mobilisation visant à inciter les électeurs et les électrices à s'inscrire sur les listes électorales. Cette stratégie s'inscrivait dans le cadre de notre mandat d'information du public à l'égard du processus électoral. Toujours dans l'optique de faciliter davantage le vote, nous avons lancé de nouveaux outils, dont un portail d'inscription électronique (le service d'inscription en ligne) et un portail de renseignements sur les élections (le Service d'information aux électeurs), accessibles depuis notre site Web.

Élection partielle à Sault Ste. Marie

Élections Ontario a l'obligation de se tenir prêt en permanence à tenir une élection. Au cours de l'exercice 2017-2018, nous avons organisé une élection partielle dans la circonscription de Sault Ste. Marie à la suite de la démission du député de la circonscription. À cette occasion, nous avons utilisé avec succès une version améliorée de notre Système de gestion des élections (SGE) pendant toute la période électorale.

2

Redécoupage des circonscriptions du Grand Nord de l'Ontario

Pour Élections Ontario, la révision des limites des circonscriptions électorales est l'une des priorités du cycle électoral de quatre ans. Le redécoupage est une entreprise colossale qui touche tous les aspects des activités d'Élections Ontario et implique de nombreuses étapes : mettre à jour le SGE; recruter et former les directeurs et directrices du scrutin et les membres du personnel électoral; dessiner de nouvelles cartes des circonscriptions électorales; dissoudre les associations de circonscription existantes et en créer de nouvelles; et communiquer les changements à toutes les parties prenantes.

Après avoir géré avec succès le passage de 107 à 122 circonscriptions électorales en 2016, Élections Ontario s'est de nouveau préparé à l'augmentation du nombre de circonscriptions, cette fois-ci dans le Grand Nord de l'Ontario.

Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Grand Nord

La *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* a permis de mettre sur pied la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Grand Nord, dont le mandat était de faire des recommandations à l'Assemblée législative de l'Ontario concernant la création d'au moins une et d'au plus deux circonscriptions électorales supplémentaires dans les zones géographiques alors occupées par Kenora—Rainy River et Timmins—Baie James.

Du 8 mai au 8 août 2017, le directeur général des élections de l'Ontario a siégé comme commissaire à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Grand Nord, aux côtés de l'honorable Joyce Pelletier, juge provinciale et présidente de la Commission, d'Eric Fisher et de Teresa Hall, deux représentants de communautés autochtones, et de Michael Pal, professeur à l'Université d'Ottawa. La Commission disposait de trois mois pour achever ses travaux et formuler des recommandations.

En plus de participer aux travaux de la Commission par la voix du directeur général des élections, Élections Ontario assurait le secrétariat et s'acquittait de fonctions techniques. Élections Ontario a pris en charge tous les coûts liés à la Commission et en a assuré le suivi, avant de se faire rembourser par le ministère du Procureur général. Quatre membres du personnel d'Élections Ontario ont été détachés auprès de la Commission

pour contribuer aux activités opérationnelles et logistiques, fournir des services de cartographie et de communication, et apporter un soutien spécialisé à Thunder Bay. Comme la Commission ne disposait d'aucun pouvoir de dépenser, le bureau central d'Élections Ontario s'est vu confier des fonctions supplémentaires, en particulier en ce qui concerne les services financiers et les achats, la gestion du site Web et la location de matériel et d'espaces de bureaux pour la Commission. Ainsi, Élections Ontario a fourni un soutien important à la Commission tout au long de ses travaux.

Pour faire ses recommandations, la Commission a été légalement tenue de prendre en compte les éléments suivants :

- › les communautés d'intérêts
- › la représentation des peuples autochtones
- › les limites municipales et d'autres limites administratives
- › l'éparpillement, la densité et le taux de croissance démographiques dans les régions géographiques
- › les particularités géographiques
- › l'existence et l'accessibilité des moyens de communication et de transport dans les régions géographiques
- › les observations présentées par les députés à l'Assemblée législative qui représentent les circonscriptions électorales du Nord de l'Ontario et par les autres personnes concernées
- › toute autre chose que la Commission estimait appropriée

Pour s'acquitter de son mandat, la Commission a fait de la compréhension de la population,

de la géographie et des limites électorales un préalable indispensable à l'établissement d'une recommandation préliminaire. La Commission a organisé, dans un premier temps, 17 réunions d'information publiques, puis quatre autres parmi les municipalités et les communautés des Premières Nations. Ces réunions ont été organisées non seulement dans des centres urbains, mais aussi dans les collectivités des Premières Nations afin de recueillir des commentaires sur la modification proposée des limites des circonscriptions électorales. La Commission a également rencontré les chefs de file autochtones de la région et tenu un kiosque d'information lors de l'assemblée estivale de Chiefs of Ontario, qui s'est tenue dans la Première Nation du lac Seul.

Après avoir géré avec succès le passage de 107 à 122 circonscriptions électorales en 2016, Élections Ontario s'est de nouveau préparé à l'augmentation du nombre de circonscriptions, cette fois-ci dans le Grand Nord de l'Ontario.

Dans son rapport final, publié en août 2017, la Commission a préconisé la création de deux circonscriptions électorales. Cette recommandation a été mise en œuvre, à la suite de quelques modifications mineures, dans le cadre de la *Loi de 2017 modifiant des lois en ce qui concerne la représentation électorale*.

Loi de 2017 modifiant des lois en ce qui concerne la représentation électorale

À l'automne 2017, le gouvernement de l'Ontario a présenté et adopté le projet de loi 152, *Loi de 2017 modifiant des lois en ce qui concerne la représentation électorale*. Reprenant, avec quelques modifications mineures, les recommandations de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Grand Nord, le projet de loi 152 prévoyait la création de deux circonscriptions électorales : Kiiwetinoong, à l'Ouest, et Mushkegowuk—Baie James, à l'Est. Kiiwetinoong comprend la partie nord, principalement autochtone, de l'ancienne circonscription électorale de Kenora—Rainy River. Mushkegowuk—Baie James comprend la partie nord de l'ancienne circonscription électorale de Timmins—Baie James, à l'exclusion de la ville de Timmins.

Incidence du redécoupage des circonscriptions électorales

Nos activités ont été directement touchées par le passage de 122 à 124 circonscriptions électorales en Ontario. Dans les deux mois qui ont suivi la sanction royale de la Loi, nous avons mis à jour nos logiciels, nommé deux nouveaux directeurs du scrutin et orienté les partis politiques et leurs associations de circonscription. Nous avons dû agir avec célérité étant donné que la loi avait été adoptée à peine six mois avant l'élection générale.

L'augmentation du nombre de circonscriptions électorales a eu des effets majeurs sur nos produits géographiques et nos listes d'électeurs. Nous avons mis à jour toutes nos cartes des circonscriptions électorales et des sections de vote, et publié un ensemble complet de cartes et de descriptions légales sur notre site Web en décembre 2017. Nous avons également actualisé nos applications sur Internet, comme le service d'inscription en ligne, pour tenir compte du passage à 124 circonscriptions électorales.

Le travail effectué à la suite du redécoupage des circonscriptions a abouti à la publication de l'atlas des 124 circonscriptions électorales d'Élections Ontario, qui contient des cartes et des descriptions légales des 124 circonscriptions électorales de la province. Il est possible de se procurer des exemplaires de l'atlas et d'autres cartes soit en consultant notre site Web, soit en communiquant avec Élections Ontario.

3

Mise en œuvre des modifications législatives

Compte tenu des modifications substantielles, adoptées en décembre 2016, de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*, Élections Ontario a passé une grande partie de l'exercice 2017-2018 à s'acquitter de ses nouvelles responsabilités afin d'être fin prêt à tenir l'élection générale de 2018. Les modifications législatives reprenaient de nombreuses recommandations déjà formulées par le directeur général des élections de l'Ontario en ce qui concerne la modernisation des élections provinciales, ce dont nous nous sommes grandement réjouis.

Nous avons ainsi pu améliorer nos processus et accomplir des progrès considérables afin de faciliter le vote pour l'ensemble des électeurs et des électrices de la province.

De nouveaux processus électoraux

Dans le droit fil de ces modifications législatives, et en prévision de l'élection générale de 2018, Élections Ontario s'est engagé à actualiser ses documents et à établir de nouveaux processus. Malgré la tâche colossale que cela représentait, Élections Ontario a mis en œuvre les modifications nécessaires pour planifier et organiser une élection qui soit signe de transformation.

Candidatures

Dans le cadre des modifications récemment apportées à la *Loi électorale*, un nouveau processus de candidature a été instauré, à compter du 1^{er} juillet 2017, pour permettre aux partis politiques et aux candidats et candidates de s'inscrire auprès du Bureau du directeur général des élections. Pour

mettre en place ce nouveau processus, Élections Ontario a dû élaborer un nouveau formulaire de déclaration de candidature et mettre à jour diverses politiques relatives aux candidats et candidates en seulement quelques mois.

Pour traiter efficacement les déclarations de candidature reçues hors période électorale, Élections Ontario a embauché du personnel et établi un processus de classement et de conservation des candidatures permanentes. Nous avons notamment réassigné les rôles et les responsabilités à tous les niveaux de notre organisme afin de mieux épauler les candidats et candidates à une élection.

Accès aux sollicitateurs de vote

En vertu des modifications apportées à la *Loi électorale*, les propriétaires d'immeubles à logements multiples ont l'obligation de permettre l'accès aux candidats et aux sollicitateurs autorisés pendant la période électorale. Élections Ontario

a été chargé d'établir des processus et des lignes directrices visant les propriétaires d'immeubles et les associations condominiales qui refusent l'accès aux candidats et aux sollicitateurs autorisés. Pour promouvoir l'accès de ces personnes aux immeubles résidentiels et sensibiliser la population aux nouvelles règles, Élections Ontario a effectué un travail de communication auprès des organismes de réglementation et diffusé des publicités.

Liste des électeurs

Élections Ontario a l'obligation légale de communiquer la liste des électeurs aux partis politiques, aux candidats et aux députés. Dans le cadre des modifications apportées à la *Loi électorale*, les partis politiques sont désormais tenus de transmettre à Élections Ontario une politique de respect de la vie privée afin de recevoir des renseignements concernant les électeurs. Pour aider les partis politiques à se conformer aux meilleures pratiques de confidentialité, nous avons actualisé nos *Lignes directrices relatives à l'utilisation des documents électoraux*, dans lesquelles sont précisées les exigences que les partis politiques doivent respecter avant de pouvoir accéder à des renseignements sur les électeurs. Faute de répondre aux exigences des *Lignes directrices*, les politiques ne sont pas approuvées et les partis n'ont pas accès aux listes d'électeurs. Nous avons également mis en place de nouveaux processus internes pour nous acquitter de nos fonctions de surveillance élargies. Nous avons attribué de nouveaux rôles et responsabilités au personnel chargé d'examiner les politiques de confidentialité reçues et d'assurer la communication sécurisée de renseignements sur les électeurs par voie électronique. Élections Ontario prend toutes les précautions nécessaires pour que les

renseignements personnels des électeurs soient protégés et utilisés aux seules fins autorisées.

Registre ontarien des futurs votants

Créé en juillet 2017, le Registre ontarien des futurs votants (ROFV) est une liste, tenue par Élections Ontario, des futurs votants de 16 et 17 ans. Les renseignements figurant sur le ROFV sont automatiquement transférés sur la liste des électeurs dès que les personnes inscrites ont 18 ans. En procédant à l'inscription des futurs votants avant leurs 18 ans, nous nous assurons de disposer de leurs renseignements avant qu'ils ne quittent l'école secondaire et deviennent très mobiles.

La création d'un nouveau registre a entraîné un surcroît de travail et élargi le périmètre des responsabilités de nombreuses équipes au sein d'Élections Ontario. En plus d'élaborer des politiques et des directives de procédure, nous avons mis à jour nos logiciels pour y intégrer un registre supplémentaire permettant d'inscrire automatiquement les futurs votants sur le registre permanent dès leur 18^e anniversaire. De plus, pour inciter les futurs votants à s'inscrire, nous avons actualisé nos documents de communication et collaboré avec les conseils scolaires pour promouvoir le registre provisoire auprès des jeunes de 16 et 17 ans et leur expliquer l'importance de s'inscrire.

Un nouveau régime de financement des campagnes électorales

La *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne le financement électoral* constitue la première révision importante des lois sur le financement électoral en Ontario depuis plus de 40 ans. Grâce à cette réforme, le mandat d'Élections Ontario a été considérablement élargi, et les règles de l'Ontario en matière de financement électoral ont été adaptées aux réalités actuelles et aux attentes du public.

Les modifications apportées à la *Loi sur le financement des élections* ont établi un plafond des dépenses de publicité politique engagées par des tiers aussi bien pendant la période non électorale (c'est-à-dire la période de six mois précédant l'émission des décrets de convocation des électeurs en vue d'une élection générale à date fixe) que pendant la période électorale. Les tiers ont désormais l'obligation de s'inscrire auprès d'Élections Ontario dès qu'ils ont dépensé au moins 500 dollars en publicité au cours de l'une ou l'autre période. À cette fin, Élections Ontario a mis à jour le formulaire sur la publicité des tiers en y ajoutant des précisions sur les dépenses de publicité engagées au cours de la période non électorale. La définition de la publicité politique a également été élargie pour inclure toute publicité qui prend position sur une question pouvant raisonnablement être considérée comme étroitement associée à un parti inscrit ou à son chef ou à un candidat inscrit. Nous avons aussi mis à jour les guides destinés aux tiers afin d'informer les tiers annonceurs de ces nouvelles exigences et des plafonds de dépenses.

D'autres dispositions ont été introduites, comme des restrictions concernant les contributions, la réglementation des courses à l'investiture et des dépenses des candidats à l'investiture, ainsi que la mise en place d'un nouveau programme de subventions composé d'allocations trimestrielles versées aux partis politiques et aux associations de circonscription admissibles. Des restrictions importantes concernant la participation aux activités de financement ont également été introduites. Pour informer les entités politiques de ces nouvelles règles et les aider à s'y conformer,

Élections Ontario a mis à jour ses guides à l'intention des partis politiques, des associations de circonscription et des candidats, et élaboré un nouveau guide destiné aux candidats à l'investiture. Nous avons, par ailleurs, offert des séances de formation à destination des directeurs et directrices des finances des associations de circonscription, des candidats, des candidats à l'investiture et des partis politiques¹.

Pour traiter efficacement les déclarations de candidature reçues hors période électorale, Élections Ontario a embauché du personnel et établi un processus de classement et de conservation des candidatures permanentes. Nous avons notamment réassigné les rôles et les responsabilités à tous les niveaux de notre organisme afin de mieux épauler les candidats et candidates à une élection.

Élections Ontario a également mis en œuvre d'autres modifications à la *Loi sur le financement des élections*. La *Loi de 2017 modifiant des lois en ce qui concerne la représentation électorale* vise notamment à encadrer la période de course à l'investiture et à préciser les restrictions visant la participation aux activités de financement, tandis que la *Loi de 2017 pour un Ontario plus fort et plus juste* prévoit l'interdiction d'engager des dépenses avant le déclenchement d'une course à l'investiture.

Tous ces changements ont eu une grande incidence sur Élections Ontario. Compte tenu de l'élargissement de notre mandat et de nos activités de réglementation, nous avons dû faire face à une charge de travail et à des responsabilités accrues. Il nous a donc fallu renforcer nos effectifs et mettre en place de nouveaux processus. Nous avons ainsi accompli ce travail d'adaptation aux nouvelles règles et d'information des parties prenantes avec une très grande efficacité. Pour aider les entités politiques à se mettre en conformité, le personnel d'Élections Ontario a animé des séances de formation à l'intention des directeurs et directrices des finances à l'occasion d'activités organisées par des partis politiques. Enfin, nous avons régulièrement envoyé des communications aux entités politiques pour les informer des nouvelles exigences prévues par la loi, et nous avons actualisé l'ensemble de nos manuels dans un délai de deux mois.

Nouvelles normes d'emploi

La *Loi pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois* modifie de nombreuses dispositions de la *Loi sur les normes d'emploi* (LNE) et abroge les exceptions jusque-là accordées à Élections Ontario en ce qui concerne les heures de travail et les heures de repos. Les modifications apportées ont eu une incidence sur les conditions d'emploi de notre personnel sur le terrain. Comme le projet de loi a été adopté peu de temps avant l'élection générale, Élections Ontario a rencontré d'importantes difficultés pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi électorale*, surmonter les limites de ses logiciels et mettre en œuvre les nouveautés en un temps réduit avant le début de la formation du personnel sur le terrain.

Élections Ontario respectait ou surpassait déjà certaines des dispositions prévues dans cette

Loi. Néanmoins, nous avons également sollicité des dérogations dans des domaines clés de la Loi, qui étaient en contradiction avec la *Loi électorale*. En effet, nous souhaitions obtenir une dispense permanente pour permettre à certains membres du personnel participant directement aux activités électorales de travailler au cours d'un scrutin. Le ministère du Travail nous a accordé les exceptions demandées.

La nouvelle Loi contient également des dispositions sur les taux de rémunération, l'indemnité de vacances, le salaire pour jour férié, l'indemnité de congé d'urgence personnelle, la rémunération des heures supplémentaires et l'indemnité de formation. Il nous a donc fallu adapter rapidement notre cadre de rémunération du personnel de terrain avant le début de la période préélectorale, au cours de laquelle nos équipes sur le terrain ont une lourde charge de travail.

En dépit de la tenue imminente de l'élection générale, nous sommes parvenus à mettre en œuvre tous les processus nécessaires pour remplir nos nouvelles obligations légales. Nous avons ainsi confirmé que tous les membres de notre personnel de terrain, recrutés pour l'élection générale, seraient rémunérés conformément aux dispositions de la nouvelle loi.

Nous sommes résolument déterminés à respecter la législation relative aux normes d'emploi dans l'intérêt de l'ensemble de notre personnel. Néanmoins, en raison de notre mandat unique et de nos activités singulières, ces modifications législatives très vastes et extrêmement complexes, adoptées à seulement quelques mois d'une élection générale, nous ont posé des défis de taille et ont modifié notre planification, notre budgétisation et nos préparatifs.

¹ Depuis l'exercice 2017-2018, le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi visant à supprimer progressivement l'allocation trimestrielle d'ici à 2022. Ce projet de loi prévoit également l'augmentation, dès 2019, du plafond des contributions à 1 600 dollars (augmentation qui se poursuivra chaque année), ainsi que la suppression des restrictions relatives à la participation aux activités de financement. Pour consulter la dernière version de la loi, rendez-vous sur www.ontario.ca/fr/lois.

4

Les préparatifs d'une élection innovante

Élections Ontario affiche depuis longtemps sa détermination à moderniser le processus électoral de la province. En plus d'intégrer les modifications législatives abordées dans les sections précédentes, nous avons travaillé sans relâche à équiper les bureaux de vote d'outils technologiques en vue de l'élection générale.

En nous appuyant sur les nouveaux pouvoirs que les récentes lois nous ont conférés, nous avons posé les premiers jalons de notre modèle technologique afin de mieux répondre aux besoins des électeurs et d'établir le socle nécessaire pour la tenue des futures élections. En parallèle de la mise en place d'outils technologiques, nous avons entrepris plusieurs autres initiatives de modernisation. La consolidation de notre savoir-faire technologique nous a permis d'avancer vers la concrétisation de notre vision : fournir des services modernes, axés avant tout sur les besoins des électeurs et des électrices.

Technologie dans les bureaux de vote : déploiement au bureau central

Notre nouveau modèle technologique est conçu pour optimiser la dotation en personnel et réduire le temps d'attente des électeurs. Les registres du scrutin électroniques, qui contiennent une version électronique de la liste des électeurs, permettent de rechercher le dossier de chaque électeur et électrice et de consigner la remise des

bulletins de vote, tandis que les tabulatrices de vote comptabilisent automatiquement les bulletins marqués après la fermeture des bureaux de vote le soir de l'élection.

Ces nouvelles technologies présentent de nombreux avantages : amélioration de l'expérience des électeurs, réduction des effectifs nécessaires, diminution des erreurs administratives et compilation plus rapide des résultats. Source de gains d'efficacité, ce modèle automatisé nécessite moins de personnel et de lieux de vote pour tenir l'élection, chaque bureau de vote pouvant fournir des services à un plus grand nombre d'électeurs.

Mettant à profit nos compétences opérationnelles et les pouvoirs que nous avons conférés les récentes modifications législatives, nous avons pu intégrer sereinement notre programme d'équipements technologiques à nos processus électoraux en vue de l'élection générale de 2018. L'intégration de ces outils s'est répercutée sur tous les aspects des activités électorales. Pendant la majeure partie de l'exercice 2017-2018, nous avons travaillé à incorporer ces changements dans

notre système électoral. Nous avons procédé, en parallèle, à une batterie de tests des plus rigoureux pour avoir la certitude que des millions d'électeurs et d'électrices pourraient voter au moyen des nouvelles technologies. Au fil des essais menés, nous avons défini des plans d'urgence en cas d'indisponibilité de la technologie lors de l'élection générale afin de permettre aux électeurs de voter.

La mise en place des outils technologiques ne se limite pas à installer des tabulatrices dans les bureaux de vote. Elle suppose, en effet, de revoir de fond en comble l'ensemble du matériel, des documents et des procédures nécessaires à la tenue d'une élection. Nous avons ainsi réaménagé la configuration des bureaux de vote, simplifié les processus sur le terrain et mis au point des solutions pour obtenir une meilleure visibilité sur les activités dans les lieux de vote. Nous avons mis sur pied une équipe chargée de planifier tous les aspects liés à la technologie et de préparer Élections Ontario au changement.

Pour intégrer des changements de cette ampleur dans un système déjà complexe, nous avons dû travailler plus étroitement que jamais avec nos fournisseurs, les directeurs et directrices du scrutin, les parties prenantes et notre personnel. Suivant une approche mesurée et raisonnée, nous avons pu planifier, préparer, mettre à l'essai et déployer de nouveaux processus technologiques conformes aux attentes des électeurs, et ce, sans compromettre l'intégrité du système électoral.

Une nouvelle organisation

Élections Ontario est déterminé à ne déployer son modèle technologique que lorsque les arguments économiques le justifient. Près de la moitié des lieux de vote désignés ont ainsi été équipés des nouvelles technologies. En raison de problèmes de connectivité ou de contraintes logistiques ou économiques, nous

continuerons de recourir au modèle traditionnel, plutôt qu'à des tabulatrices et à des registres du scrutin électroniques, dans des collectivités rurales ou isolées et dans des condominiums. Il convient toutefois de préciser que, compte tenu des gains d'efficacité générés par la technologie, une grande majorité d'électeurs a été affectée à un bureau de vote équipé de la technologie.

Mettant à profit nos compétences opérationnelles et les pouvoirs que nous avons conférés les récentes modifications législatives, nous avons pu intégrer sereinement notre programme d'équipements technologiques à nos processus électoraux en vue de l'élection générale de 2018. L'intégration de ces outils s'est répercutée sur tous les aspects des activités électorales.

En vue de la mise en place de la technologie, nous avons défini quatre types de bureaux de vote : les bureaux de vote par anticipation dans les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux satellites, les bureaux de vote par anticipation régionaux, les bureaux de vote équipés de la technologie et les bureaux de vote sans technologie. Nous avons ainsi établi les exigences propres à chaque type de lieu de vote afin de prévoir et de préparer le personnel, le matériel et les documents nécessaires dans chaque cas.

Un modèle fondé sur plusieurs types de bureaux de vote implique un certain degré de complexité. Nous avons effectué un important travail de planification pour arrêter ces quatre schémas d'organisation, en tenant compte du nombre d'électeurs affectés dans

un même lieu, du nombre d'employés requis et de la quantité de matériel nécessaire pour réduire les files et les temps d'attente. Nous avons fait de gros efforts pour garantir l'uniformité des processus traditionnels et technologiques et proposer un confort de vote identique dans tous les types de lieux. Nous avons aussi veillé à ce que les supports de formation destinés au personnel favorisent une prise en charge homogène des électeurs, quel que soit leur lieu de vote. Nous avons notamment élaboré quatre processus d'urgence en fonction de différentes perturbations technologiques susceptibles de se produire le jour du scrutin, afin que les électeurs puissent continuer d'exercer leur droit de vote en cas de dysfonctionnement de l'équipement.

Nouveaux partenariats avec les fournisseurs

L'exercice 2017-2018 a marqué le début de nouveaux partenariats avec des fournisseurs de services de technologie. Nous nous sommes associés à quatre fournisseurs principaux : Dominion Voting Systems a mis à disposition les tabulatrices de vote; CompuCom a fourni le matériel, la configuration et la maintenance des registres du scrutin électroniques; DataFix était chargé du logiciel des registres du scrutin électroniques, du Portail des partis et du tableau de bord de surveillance; Rogers a assuré les services de connectivité mobile dans les lieux de vote.

Au début de l'année, au moment d'établir des contrats avec les fournisseurs sélectionnés, Élections Ontario a déployé d'importants efforts pour remettre à plat son modèle d'assistance sur le terrain et définir les rôles et les responsabilités propres aux fournisseurs, au bureau central d'Élections Ontario et aux directeurs et directrices du scrutin. Auparavant, nous administrions les élections en nous appuyant sur la relation entre le personnel du bureau central d'Élections Ontario et les directeurs et directrices du scrutin sur le

terrain. La participation de fournisseurs de services technologiques nous a amenés à repenser cette relation. Aussi avons-nous déterminé que les fournisseurs fourniraient un appui technique sur le terrain aux quatre coins de la province et seraient dépêchés, en cas de besoin, par l'intermédiaire du centre de soutien technologique.

Nous avons travaillé en étroite coopération avec nos fournisseurs pour trouver le matériel adéquat et mettre au point le logiciel de vote. Nous avons ensuite acheté plus de 22 000 registres du scrutin électroniques et 6 000 tabulatrices de vote. L'image du logiciel du registre du scrutin électronique a été parachevée en moins de quatre mois, puis le personnel de soutien s'est chargé de préparer les trousseaux de matériel à expédier dans chaque bureau de vote dans un délai de trois mois.

Élections Ontario a coopéré avec ses fournisseurs tout au long de l'année pour veiller au respect minutieux des exigences fixées, réaliser les essais nécessaires, déterminer le soutien requis et assurer en permanence l'intégrité du système.

Formation et personnel de terrain

La technologie mise en place dans les bureaux de vote crée des gains d'efficacité, réduit les besoins en personnel et modifie les tâches des membres du personnel électoral. Nous avons combiné certains postes dans une logique de simplification des fonctions, et nous avons rédigé de nouvelles descriptions de travail pour l'ensemble des postes en tenant compte de la mise en place de la technologie et des nouvelles tâches du personnel. Dans les bureaux des directeurs du scrutin, nous avons établi un nouveau poste, celui de l'agent de la logistique électorale, dont la mission sera de gérer la technologie. Tous les supports de formation destinés au personnel de terrain ont été actualisés au cours de l'exercice 2017-2018 pour intégrer les nouveaux processus établis.

Lieux de vote et renseignements sur les électeurs

L'une des tâches les plus vastes et les importantes qui incombe aux directeurs et aux directrices du scrutin est de sélectionner les lieux de vote. Dans le cadre d'une élection générale, les directeurs et directrices du scrutin doivent en effet louer entre 80 et 130 lieux en vue du vote par anticipation et le jour du scrutin. À l'été 2017, les directeurs et directrices du scrutin se sont rendus sur le terrain pour repérer des emplacements potentiels et s'assurer de leur conformité avec les normes énoncées dans la *Loi électorale*, la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et d'autres lignes directrices d'Élections Ontario.

Élections Ontario a fixé des critères supplémentaires pour la sélection des lieux de vote compte tenu de la mise en place de la nouvelle technologie. Les lieux équipés de la technologie doivent non seulement satisfaire des exigences de connectivité Internet, mais aussi disposer de prises électriques pour les registres du scrutin électroniques et les tabulatrices de vote. Il faut également louer les lieux de vote pendant un jour de plus, car la technologie sera installée la veille de l'ouverture du scrutin. De plus, étant donné que les limites des sections de vote ont été révisées en raison du déploiement de notre modèle technologique (grâce auquel un même lieu de vote permettra de prendre en charge un plus grand nombre d'électeurs), les directeurs et directrices du scrutin ont dû sélectionner des lieux de vote de plus grande taille et situés à un emplacement plus central.

Compte tenu des changements apportés aux sections et aux lieux de vote en vue de l'élection générale de 2018, le directeur général des élections et la directrice générale des opérations ont personnellement examiné tous les lieux de vote proposés afin de veiller à ce que les électeurs et les électrices de la province puissent voter sans difficulté en 2018.

Pour choisir les emplacements des bureaux de vote, les directeurs et directrices du scrutin tiennent compte des éléments suivants :

- la commodité de l'emplacement pour les électeurs
- la mesure dans laquelle l'emplacement est susceptible d'être connu des électeurs
- l'accessibilité de l'emplacement d'après les Normes d'accessibilité des bureaux de vote
- les obstacles géographiques importants que les électeurs rencontreront pour s'y rendre
- les autres facteurs qui peuvent être pertinents pour le bon déroulement de l'élection

En diligentant la recherche de lieux de vote potentiels, Élections Ontario respecte l'obligation, prévue par la loi, d'afficher la liste des lieux de vote potentiels sur son site Web six mois avant la tenue de l'élection. En décembre 2017, nous avons lancé une nouvelle application en ligne pour que le public puisse formuler des commentaires sur les lieux de vote proposés et sur leur accessibilité.

Déploiement et logistique

Élections Ontario envoie plusieurs tonnes de matériel dans les bureaux des directeurs du scrutin et les lieux de vote. Étant donné que les bureaux des directeurs du scrutin doivent ouvrir leurs portes dès le jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs, il convient de choisir l'emplacement des bureaux et d'expédier du matériel sur le terrain dans des délais très serrés. La diversité géographique de l'Ontario pose des défis singuliers d'une circonscription à l'autre pour ce qui est d'expédier et de recevoir le matériel nécessaire.

Il a aussi fallu prendre en considération de nouveaux facteurs liés au redécoupage des circonscriptions électorales et à la mise en place de la technologie dans les bureaux de vote. En effet,

compte tenu du nouvel équipement de vote et de la hausse du nombre de circonscriptions, nous avons dû expédier des quantités de matériel plus importantes que jamais auparavant.

Au cours de l'exercice 2017-2018, dans le cadre des préparatifs de l'élection, nous avons mené un important travail de planification et de nombreux tests approfondis pour répondre aux problématiques actuelles et aux nouvelles exigences. Les simulations que nous avons effectuées nous ont permis de concevoir un nouveau modèle de déploiement centralisé qui garantira le bon déroulement de l'élection générale de 2018.

Essais et simulations

Élections Ontario a pu introduire des équipements technologiques en déterminant méticuleusement un calendrier de mise en place des nouveaux outils, et notamment la date et le rythme du déploiement. Nous avons minutieusement testé tous les systèmes à plusieurs reprises et selon différents scénarios pour garantir l'intégrité du vote. Dans le cadre des préparatifs de l'élection générale, nous avons procédé à des simulations pour recenser nos atouts et nos faiblesses et remédier aux éventuelles défaillances dans des délais suffisants.

En plus des simulations menées au bureau central d'Élections Ontario, nous avons simulé une élection complète sur le terrain, en présence de directeurs et directrices du scrutin et de membres du personnel électoral. Cet exercice comprenait une simulation d'un scrutin par anticipation et d'une élection tenue le jour du scrutin dans 20 lieux de vote répartis dans quatre circonscriptions électorales. Cette simulation grandeur nature s'est déroulée selon un calendrier électoral condensé, au cours duquel il nous a fallu louer des bureaux des directeurs du scrutin et des lieux de vote, mettre en place le

matériel et imprimer des bulletins de vote. Au cours de toutes ces simulations, nous avons aussi exécuté plusieurs scénarios pour tester la réaction de nos systèmes, de nos fournisseurs et de notre personnel à différents incidents de service.

Nous avons ainsi pu mieux comprendre les rouages de la technologie et mettre à l'essai d'autres processus sur le terrain. Lors des séances de formation que nous avons dispensées aux membres du personnel participant à ces exercices, nous avons recensé les lacunes de notre documentation. Nous avons également invité les partis politiques à dépêcher des représentants de candidats et à essayer notre tout nouveau Portail des partis.

Ces simulations nous ont été très utiles pour préparer l'élection et mettre au point nos plans d'urgence. En plus d'examiner et de consolider nos processus, nous avons pu mieux comprendre la relation entre les bureaux sur le terrain, le bureau central d'Élections Ontario et les fournisseurs. Enfin, nous avons aussi analysé notre processus d'escalade au bureau central et réfléchi à la manière de renforcer nos dispositifs d'assistance au personnel de terrain.

Ce travail solide de planification et de vérification s'inscrit dans le cadre de notre stratégie globale visant à adopter les nouvelles technologies. Grâce aux simulations menées, nous avons étudié le fonctionnement en temps réel de nos plans et processus et nous avons corrigé tous les problèmes rencontrés. Forts de cette démarche, nous avons réalisé la première étape de la modernisation du processus électoral régissant les élections provinciales ontariennes.

Interactions avec les partis politiques

Élections Ontario est déterminé à travailler aux côtés des partis politiques et des candidats, dont le rôle est important dans un système démocratique. Au fur et à mesure de l'évolution des besoins des entités politiques, nous devons pouvoir nous adapter afin de continuer à fournir des renseignements précis et uniformes en temps utile. Pour favoriser une collaboration étroite avec les partis politiques, leurs candidats et les associations de circonscription, Élections Ontario participe chaque année à des réunions avec le Comité consultatif politique (CCP).

Après la présentation du projet de loi 45, *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne les élections*, le CCP s'est réuni à trois reprises en décembre 2016, juin 2017 et octobre 2017 pour informer les partis politiques des modifications législatives et recueillir leurs commentaires sur l'utilisation de la technologie dans les bureaux de vote. Ces réunions ont abouti à l'organisation, en février 2018, d'un atelier, ouvert aux représentants du CCP comme aux membres du personnel clé des partis politiques. À cette occasion, le personnel d'Élections Ontario a répondu à toute une série de questions, et les participants ont pu découvrir les nouveautés mises en place pour l'élection générale de 2018.

Confidentialité et sécurité

Alors que l'information et les processus publics sont de plus en plus offerts en ligne, les outils numériques permettant de voler, de manipuler et de perturber les systèmes informatiques se font toujours plus sophistiqués. Les organisations doivent donc concevoir des stratégies de cybersécurité pour garantir la protection de leurs systèmes informatiques.

Élections Ontario adopte une démarche prudente pour mettre en place et utiliser la technologie dans les bureaux de vote. À ce titre, nous nous conformons aux politiques et aux normes de cybersécurité du gouvernement de l'Ontario. Nos systèmes sont assujettis à des vérifications et à des examens de sécurité. Les systèmes clés sont hébergés au sein du centre de données du gouvernement et protégés à l'aide de technologies de détection et de prévention de pointe.

Élections Ontario est conscient de l'évolution des attentes du public en matière de confidentialité et de sécurité des données. Dans le droit fil de notre mandat, nous avons pris des mesures pour que nos pratiques répondent aux besoins et aux attentes du public. Au cours de l'exercice 2017-2018, à la faveur d'un partenariat avec le conseiller provincial en matière de sécurité de l'Ontario et un consultant indépendant, nous avons assujéti nos systèmes à des examens rigoureux comprenant des simulations de crise. Nous avons effectué des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée pour vérifier la solidité de nos systèmes face aux menaces potentielles. Nos systèmes disposent de mécanismes de sécurité multicouches visant à prévenir les attaques. Par ailleurs, nous renforçons notre dispositif de surveillance lors des élections. Enfin, au moyen d'un exercice sur table, notre équipe de haute direction a élaboré des plans d'urgence pour différentes cybermenaces.

Nous comptons poursuivre ce travail avec nos partenaires afin de protéger les élections et les renseignements personnels des électeurs.

Nouveaux outils

Outre la mise en place de la technologie dans les bureaux de vote, le bureau central d'Élections Ontario a dû intensifier son action pour préparer les

grandes quantités d'équipements et de ressources nécessaires à la tenue d'une élection. Au titre de notre priorité stratégique qu'est la modernisation des élections, Élections Ontario recherche en permanence des points à améliorer en vue de renforcer ses capacités technologiques. Ainsi, fidèles à notre logique de modernisation, et comme l'administration d'un scrutin suppose d'accomplir de nombreuses tâches, nous avons lancé une série d'outils pour accroître notre visibilité sur le terrain.

Système de gestion des élections

Le SGE est le système de données qui gère tous les aspects liés aux fonctions administratives au sein d'Élections Ontario. Il s'agit d'une plateforme Web commune et sécurisée, dans laquelle sont stockés tous les renseignements nécessaires à la tenue d'une élection.

Le nouveau système intégré a remplacé sept anciens systèmes distincts, qu'Élections Ontario utilisait pour gérer et administrer les élections sur le terrain. Il permet de gérer plus efficacement tous les aspects liés à l'administration des élections, ce qui améliore le rendement et la responsabilisation au bureau central d'Élections Ontario et dans les bureaux des directeurs du scrutin.

En 2017-2018, le SGE a fait l'objet de plusieurs mises à jour pour tenir compte des modifications législatives et des deux redécoupages successifs des circonscriptions électorales. Même après avoir été reconfiguré dans le cadre du redécoupage, le SGE devait simultanément prendre en charge les 107 circonscriptions électorales, en cas d'élection partielle, et les 124 circonscriptions électorales en vue de l'élection générale de 2018.

Grâce au SGE, nous avons réalisé des gains d'efficacité et consolidé nos capacités technologiques en vue de l'élection générale. Les

améliorations apportées au SGE ont renforcé notre administration à l'interne et contribueront à une gestion plus efficace des élections.

VoterView

Grâce au tableau de bord VoterView, mis au point en partenariat avec l'un de nos fournisseurs de technologie, Élections Ontario et les directeurs et directrices du scrutin ont une meilleure visibilité sur les bureaux de vote équipés de la technologie et peuvent réagir aux événements survenant sur le terrain en réaffectant des ressources ou des membres du personnel. Le tableau de bord précise le nombre de bureaux de vote disposant d'une connectivité Internet et fournit des données sur les noms rayés des votants. Il contient également des renseignements cruciaux sur les circonscriptions électorales et les lieux de vote, comme le nombre d'électeurs affectés à un bureau de vote ou le nombre d'électeurs ayant demandé à faire modifier leurs renseignements personnels dans chaque bureau de vote. Il permettra ainsi au bureau central de surveiller les différents aspects de l'élection et de mieux appréhender les activités sur le terrain.

Centre de contrôle

Le tableau de bord du centre de contrôle est un outil de collaboration unique, conçu pour fournir des données en temps réel aux membres du personnel clé d'Élections Ontario. Il permet de définir clairement et de gérer collectivement les problèmes afin de rationaliser la prise de décision tout au long de la période électorale. Au cours de l'exercice 2017-2018, nous avons défini des indicateurs clés, que nous avons intégrés au centre de contrôle pour surveiller, entre autres, le recrutement du personnel sur le terrain, les lieux de vote, les candidatures, le recours au vote par bulletin spécial et l'ouverture des bureaux de vote.

Service d'inscription en ligne

Notre nouveau service d'inscription en ligne permet aux électeurs de confirmer, de mettre à jour ou de supprimer leurs renseignements ou encore de s'inscrire sur la liste des électeurs. L'inscription en ligne n'est pas une nouvelle technologie : de nombreux pays et régions ont déjà automatisé leur processus d'inscription électorale, auparavant fondé sur des démarches papier. Nous avons passé en revue les expériences d'autres administrations pour nous inspirer des meilleures pratiques et introduire à notre tour un service d'inscription en ligne, dont nous avons ensuite fait la promotion dans le cadre de notre campagne de gestion des listes et de mobilisation des électeurs.

Nous avons pris en compte plusieurs facteurs pour concevoir notre service d'inscription en ligne. Mettant à profit nos partenariats avec les intervenants du milieu de l'accessibilité, nous avons testé le caractère accessible de l'outil et intégré les commentaires reçus avant de lancer le service. Nous avons également tenu à vérifier la conformité du service à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Pour protéger la sécurité des renseignements personnels des électeurs, nous avons non seulement travaillé avec des fournisseurs pour soumettre le service à une évaluation des risques et des facteurs relatifs à la vie privée, mais aussi procédé à des tests de pénétration et veillé à la conformité avec les lignes directrices de l'Open Web Application Security Project (OWASP).

Pour faciliter et accélérer la procédure d'inscription, nous avons travaillé avec le ministère des Transports afin que les électeurs puissent directement saisir le numéro de leur permis de conduire dans l'application pour confirmer leur adresse. Les électeurs et électrices non titulaires

d'un permis de conduire pouvaient prendre ou télécharger une photo d'une autre pièce d'identité.

Après son lancement, le service d'inscription en ligne a été élargi pour permettre l'inscription sur le ROFV. Il intégrera prochainement le Registre ontarien des électeurs absents, un registre destiné aux électeurs et aux électrices qui vivent provisoirement à l'extérieur de la province, comme les membres des Forces armées canadiennes et les étudiants et étudiantes vivant en dehors de leur circonscription électorale d'origine.

Service d'information aux électeurs

Le Service d'information aux électeurs aide les électeurs et les électrices à trouver tous les renseignements dont ils ont besoin pour pouvoir voter. Lancée en mars 2018, à l'occasion du Mois de l'inscription des électeurs en Ontario, cette application en ligne contient, en période électorale, des renseignements sur les dates du scrutin et les lieux de vote.

En dehors d'une période électorale, les électeurs et les électrices peuvent, après avoir saisi leur code postal, en savoir plus sur leur circonscription, consulter une carte des circonscriptions, lire la description légale des circonscriptions et trouver le nom de leur député ou députée.

L'organisation de l'élection sur le terrain

Préparer une élection nécessite un important dispositif de planification et des tests minutieux afin que tous les systèmes fonctionnent comme prévu et que toutes les parties prenantes participent sans encombre au processus démocratique. La gestion des aspects logistiques d'une élection dans 124 circonscriptions électorales ayant chacune des caractéristiques singulières suppose un enchaînement complexe d'événements

interdépendants. Pour assurer le bon déroulement des élections dans chaque circonscription, Élections Ontario confie aux directeurs et directrices du scrutin et à leur personnel local le soin de piloter l'organisation de l'élection sur le terrain.

En Ontario, les élections se déroulent traditionnellement selon un modèle décentralisé. Le bureau central d'Élections Ontario définit l'orientation et apporte un soutien, tandis que les directeurs et directrices du scrutin se chargent de la gestion de l'élection dans leur circonscription. Au cours de l'exercice 2017-2018, nous avons beaucoup travaillé pour susciter l'engagement de notre personnel sur le terrain et veiller à sa bonne préparation.

Au cours de l'année qui a précédé l'élection, les directeurs et directrices du scrutin ont eu une charge de travail croissante liée aux préparatifs de la période électorale. Ils ont notamment dû accomplir en tout 11 missions, parmi lesquelles recruter et former le personnel clé, trouver et louer le bureau du directeur du scrutin dans leur circonscription, planifier une activité de liaison et de mobilisation et examiner la liste des électeurs.

Interactions avec les directeurs et directrices du scrutin

Le poste de directeur du scrutin est l'une des fonctions les plus importantes lors d'une élection. Pour entretenir des liens durables avec les directeurs et les directrices du scrutin, Élections Ontario veille à ce que le directeur général des élections mène régulièrement des tournées provinciales. Ainsi, en septembre 2017 et mars 2018, le directeur général des élections a rendu visite aux directeurs et aux directrices du scrutin aux quatre coins de la province à des fins de formation et de communication. En mars 2018, Élections Ontario a entamé une tournée de six semaines pour assurer la formation des directeurs et directrices du scrutin et

de leur personnel clé. Cette formation a revêtu une importance particulière compte tenu, d'une part, de la hausse du nombre d'employés dans les bureaux des directeurs du scrutin résultant du redécoupage et, d'autre part, de la création d'un poste clé, l'agent de la logistique électorale, dont la mission consiste à gérer l'ensemble du matériel technologique. Les tournées jouent un rôle essentiel, car elles favorisent l'engagement des directeurs et directrices du scrutin et rendent la formation du personnel clé plus efficace et plus pertinente. Elles offrent aussi des avantages sur le plan économique, dans la mesure où les directeurs et directrices du scrutin et leur personnel n'ont pas besoin de se rendre à Toronto pour suivre la formation requise.

Nouvelles stratégies d'embauche

Le jour du scrutin, Élections Ontario devient l'un des plus importants employeurs de la province, avec des dizaines de milliers d'agents électoraux, dont la plupart ne travailleront que le jour du scrutin. Grâce à la technologie utilisée dans les bureaux de vote, Élections Ontario pourra utiliser ses ressources humaines de manière plus efficace, améliorer l'expérience des électeurs et des électrices et protéger l'intégrité du vote. Élections Ontario a conçu et déployé une nouvelle stratégie d'embauche pour recruter des personnes possédant les compétences adéquates et, notamment, maîtrisant les outils technologiques. Dans les mois qui ont précédé l'élection provinciale, nous avons mené, en plus de nos démarches de recrutement habituelles, des activités de sensibilisation dans les collèges et universités de la province. Cette stratégie, qui s'est inscrite en complément des autres activités que nous menons pour faire participer les jeunes au processus électoral, jettera les bases de la future dotation en personnel, un enjeu particulièrement important étant donné l'évolution de la population active au Canada.

5

Mobilisation des électeurs et des électrices

Élections Ontario a la responsabilité de tenir à jour le Registre permanent des électeurs pour l'Ontario (aussi appelé « liste des électeurs »), sur lequel figurent les noms et adresses de toutes les personnes habilitées à voter dans la province. Le registre doit comporter des renseignements exacts pour que les électeurs et les électrices puissent recevoir leur carte d'information de l'électeur (CIE), qui précise la date du scrutin et les lieux de vote.

Or, l'une de nos plus grandes difficultés consiste à déterminer le lieu de résidence des électeurs. La liste des électeurs est exacte à 91 p. 100, ce qui signifie, dans une province aussi vaste que l'Ontario, que nous ne disposons pas de données exactes pour près d'un million de personnes.

Vers un nouveau modèle

Pour améliorer la qualité de la liste des électeurs, Élections Ontario s'est efforcé d'établir un nouveau modèle : au lieu de fournir des renseignements aux électeurs, nous avons réorienté nos efforts afin d'encourager activement les électeurs à participer au processus démocratique. Parmi nos priorités stratégiques, nous avons élaboré une nouvelle stratégie de communication visant à élargir notre rayon d'action auprès du public. Auparavant, nos communications consistaient essentiellement à informer les électeurs de la date du scrutin, de l'emplacement des lieux de vote et des différentes façons de voter. Dans le droit fil de notre nouvelle stratégie de gestion de la liste et de mobilisation des électeurs, nous nous attelons désormais à échanger avec les électeurs en dehors

de la période électorale. Notre objectif est de les encourager à vérifier que leur nom figure sur la liste des électeurs pour qu'ils puissent recevoir leur CIE. Notre stratégie de communication s'articule autour de différents axes coordonnés, intégrés et échelonnés (publicité traditionnelle, relations publiques, relations avec les médias, médias sociaux et numériques), afin que les électeurs disposent de renseignements sur le vote.

Nous avons accordé une attention toute particulière à cette initiative au cours de l'exercice 2017-2018. Soucieux de responsabiliser les électeurs, nous les avons incités à s'inscrire sur la liste des électeurs ou à confirmer ou mettre à jour leurs renseignements. Dans le cadre de cette initiative, nous avons mis en avant notre nouveau service d'inscription en ligne. Mettant à profit nos capacités technologiques améliorées, ce service est un moyen efficace de tenir à jour la liste des électeurs et d'offrir à tous les électeurs la possibilité de gérer rapidement et facilement leurs renseignements sur le registre.

De plus, grâce à notre campagne de mobilisation, nous avons honoré l'obligation qui nous incombe en vertu de la *Loi électorale* de sensibiliser la population au processus électoral. En vue de l'élection générale de 2018, nous avons déployé une campagne médiatique et une stratégie sans précédent de liaison et de sensibilisation. À l'occasion de la Semaine de la démocratie et du Mois de l'inscription des électeurs en Ontario, nous avons organisé plusieurs activités pour favoriser le dialogue et nouer des relations suivies avec les électeurs et les électrices de la province.

Semaine de la démocratie

Élections Ontario a lancé le service d'inscription en ligne à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre 2017, pendant la Semaine de la démocratie. Nous avons ainsi mené une série d'activités de mobilisation pour encourager les électeurs et les électrices à consulter le service d'inscription en ligne pour valider, actualiser ou ajouter leurs renseignements sur la liste des électeurs.

Tout au long de la semaine, nous avons mis un point d'honneur à présenter aux électeurs et aux électrices de la province toutes nos activités de modernisation en vue de l'élection générale de 2018. Pour cibler les jeunes, nous nous sommes rendus dans 52 campus collégiaux et universitaires situés aux quatre coins de la province, y compris dans des écoles autochtones et de langue française. Nous avons installé des stands dans des zones très fréquentées pour distribuer des documents pédagogiques et encourager les étudiants et étudiantes à vérifier leur état d'inscription sur la liste des électeurs. Nous avons aussi offert une expérience de réalité augmentée à celles et à ceux qui utilisaient notre service d'inscription en ligne.

Au cours de ces campagnes d'inscription, nous avons interagi avec 6 066 étudiants et étudiantes sur notre stand. Notre nouveau service d'inscription en ligne a été très bien accueilli, de nombreux étudiants et étudiantes soulignant combien il était simple d'utilisation.

Pendant la Semaine de la démocratie, nous avons également mené des campagnes d'inscription hors campus à Toronto, à Ottawa, à London et à Windsor.

En parallèle, nous avons renforcé notre présence sur les médias sociaux en utilisant les mots-clés #SimpleCommeBonjour et #inscriptiON. Soucieux d'accroître notre rayonnement, nous avons lancé une campagne publicitaire incluant des annonces en ligne et numériques et des publicités extérieures affichées partout en Ontario, afin de sensibiliser la population à l'inscription sur les listes électorales. La campagne a globalement donné de très bons résultats : 9 952 personnes ont vérifié leurs renseignements au cours du premier mois de lancement du service d'inscription en ligne. D'après les sondages d'opinion menés à l'issue de la Semaine de la démocratie, 60 p. 100 des personnes qui se rappelaient avoir vu de l'information ou des annonces concernant l'inscription en ligne ont déclaré avoir consulté le service en conséquence.

En utilisant de nouvelles plateformes numériques, Élections Ontario parvient à communiquer plus régulièrement avec les habitants de la province et, ainsi, à s'assurer qu'ils disposent de renseignements importants en temps utile. En simplifiant le processus d'inscription sur la liste des électeurs, le lancement du service d'inscription en ligne a été une étape majeure dans la modernisation du processus électoral.

Mois de l'inscription des électeurs en Ontario

En mars 2018, Élections Ontario a lancé le Mois de l'inscription des électeurs en Ontario (MIEO) pour inciter les électeurs et les électrices à confirmer, à mettre à jour ou à ajouter leurs renseignements personnels sur la liste des électeurs avant le début de l'élection générale de 2018. Tout au long du mois, nous avons fait la promotion de l'importance de s'inscrire sur les listes électorales, des possibilités d'emploi pendant l'élection, ainsi que du ROFV.

À l'occasion du lancement du MIEO, le directeur général des élections de l'Ontario s'est rendu à Queen's Park, où tous les partis siégeant à l'Assemblée législative ont officiellement fait du mois de mars le Mois de l'inscription des électeurs en Ontario.

Médias traditionnels et sociaux

En prévision de l'élection générale de 2018, Élections Ontario renforce sa présence dans les médias traditionnels et sociaux pour sensibiliser la population à la tenue de l'élection et aux nouveautés apportées dans les bureaux de vote.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le directeur général des élections s'est attaché à rencontrer différents médias locaux (émissions de radio et de télévision, presse écrite, etc.) aux quatre coins de la province, afin d'informer les électeurs et les électrices sur la technologie électorale et la manière de s'inscrire sur les listes électorales ou de mettre à jour leurs renseignements.

Élections Ontario a, par ailleurs, accru sa présence sur les médias sociaux. Nous avons fait la promotion du service d'inscription en ligne, des différentes campagnes d'inscription et activités

communautaires, ainsi que des possibilités d'emploi comme membre du personnel électoral. Le directeur général des élections s'est aussi rendu au siège social de Twitter pour diffuser en direct une foire aux questions sur l'inscription en ligne.

Activités de liaison

Dans le cadre de notre travail de liaison, nous avons collaboré avec des représentants du milieu de l'accessibilité, des organismes de soutien aux néo-Canadiens et néo-Canadiennes, des associations de quartier, des groupes autochtones, des refuges pour sans-abri, des groupes de jeunes, des centres communautaires, des organismes de services sociaux et des municipalités.

Dans les semaines qui ont précédé le MIEO, nous avons communiqué avec l'ensemble de nos partenaires pour les informer de la campagne de sensibilisation à venir et du lancement du service d'inscription en ligne. Nous leur avons aussi fait parvenir une trousse d'information, grâce à laquelle ils ont pu organiser leurs propres campagnes d'inscription dans les collectivités.

Les activités de promotion menées à l'occasion du MIEO ont grandement rehaussé la visibilité d'Élections Ontario. Notre équipe de liaison a reçu un nombre sans précédent de demandes d'intervention.

Campagnes d'inscription pilotées par les directeurs et directrices du scrutin

Les directeurs et directrices du scrutin ont, eux aussi, pris part au MIEO en animant des stands promotionnels et en organisant des campagnes d'inscription dans leurs collectivités. Ils ont mené en tout 66 activités de sensibilisation en mettant à profit notre trousse d'information. Ils ont ainsi

pu rencontrer les habitants de leur collectivité, accroître la sensibilisation aux nouvelles limites des circonscriptions électorales et promouvoir la tenue prochaine de l'élection au plus près du public.

Campagnes d'inscription sur les campus et dans les collectivités

Les équipes d'Élections Ontario ont organisé des campagnes d'inscription dans tout l'Ontario. En plus de se rendre sur les campus de collèges et d'universités pour atteindre les 18-24 ans, nos équipes ont animé des activités de rue hors campus pour cibler un public plus vaste. Pendant quatre semaines, nos équipes mobiles ont visité 52 campus dans toute la province pour présenter aux étudiants et aux étudiantes le service d'inscription en ligne et les encourager à s'inscrire sur la liste des électeurs et à confirmer ou mettre à jour leurs renseignements.

Sur les 8 965 personnes qui ont visité nos stands sur les campus, 5 271 ont échangé longuement avec nos équipes et utilisé le service d'inscription en ligne. Ces activités ont donné lieu à des messages et à d'autres interactions sur les médias sociaux de la part d'étudiants et d'étudiantes ou d'associations étudiantes.

Publicité

Tout au long du MIEO, nous avons diffusé des annonces bilingues dans les médias traditionnels et fait afficher des publicités extérieures dans toute la province. Les annonces ont notamment été diffusées à la radio, dans des médias locaux et communautaires, sur YouTube, et en ligne sous la forme de bannières. Nous avons aussi mis des supports publicitaires à la disposition des directeurs et directrices du scrutin pour qu'ils puissent les utiliser dans le cadre d'activités communautaires.

Question pour Owen

Élections Ontario a également lancé un robot conversationnel baptisé Owen. Fruit de l'intelligence artificielle et de la technologie de traitement du langage naturel, ce robot a pu apporter des réponses aux questions formulées par le grand public au sujet des élections et de l'inscription sur les listes électorales.

Autres activités de mobilisation

Élections Ontario est chargé d'informer le public au sujet du processus électoral et de supprimer les obstacles au vote. En plus de tenir à jour la liste des électeurs et de mobiliser l'électorat, Élections Ontario s'est acquitté de ses responsabilités en menant à bien des activités éducatives et une campagne de liaison et de sensibilisation à destination des groupes qui font traditionnellement face à des obstacles au vote, à savoir les jeunes, les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes sans abri et les personnes nouvellement établies au Canada.

Jeunes

Élections Ontario a envoyé à tous les conseils scolaires de l'Ontario une nouvelle trousse contenant des documents expliquant les nouveaux outils et processus les plus utiles pour les jeunes. Les équipes enseignantes ont reçu un exemplaire du module d'enseignement, une foire aux questions et une trousse d'information concernant le MIEO, le ROFV et l'importance de s'inscrire pour les futurs votants des 10^e, 11^e et 12^e années. Les enseignants et enseignantes ont aussi reçu un plan de cours actualisé comprenant des renseignements sur le ROFV.

Électeurs et électrices autochtones

En vue de l'élection générale de 2018, nous avons mis un accent tout particulier sur la sensibilisation des électeurs et électrices autochtones. Au cours de l'exercice, Élections Ontario s'est associé à Maawandoon, société dirigée par des Autochtones spécialisée dans la mobilisation des communautés autochtones, pour mener une campagne de liaison et de sensibilisation auprès des populations autochtones. Cette campagne visait à promouvoir l'utilisation du service d'inscription en ligne et à diffuser des renseignements sur des thèmes susceptibles d'intéresser les électeurs et électrices autochtones. Maawandoon était aussi chargée de travailler avec les directeurs et directrices du scrutin pour recruter des agents de liaison avec les Autochtones et s'assurer de la disponibilité des documents sur le vote en cri, en ojibwé, en oji-cri et mohawk. Le personnel d'Élections Ontario a mis au point des documents et des ressources pour que Maawandoon puisse mener à bien ses travaux.

En plus de notre collaboration avec Maawandoon, nous avons travaillé avec l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres (Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario) pour interagir avec les Autochtones vivant hors réserve.

Interactions avec le milieu de l'accessibilité

Pour mener à bien sa mission consistant à réduire les obstacles au vote et à favoriser l'accessibilité pour tout un chacun, Élections Ontario a concentré son action sur le vote des personnes handicapées. La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* établit les normes d'accessibilité dans les domaines du service à la clientèle, de l'information et des communications, de l'emploi, du transport et de la conception des

espaces publics. Dans le cadre de notre Plan d'accessibilité pluriannuel, qui décrit la stratégie que nous avons adoptée pour éliminer et prévenir les freins à l'accessibilité, Élections Ontario a tenu, au cours de l'exercice 2017-2018, deux réunions de consultation avec des particuliers et des organismes représentant les personnes handicapées afin de mieux comprendre et de prendre en compte leurs besoins. Les personnes consultées représentaient un large éventail de handicaps et de fournisseurs de services. À l'issue de ces réunions, nous avons affiné nos politiques et nos pratiques sur le terrain dans le but de répondre aux besoins des électrices et des électeurs handicapés à l'égard de l'élection, y compris en autorisant l'utilisation des téléphones portables dans les bureaux de vote à des fins d'accessibilité. Nous avons également apporté des améliorations à nos applications en ligne, comme le service d'inscription en ligne et le Service d'information aux électeurs, pour répondre aux exigences d'accessibilité énoncées dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

À la lumière des commentaires formulés par les organismes et les particuliers consultés, nous avons élaboré un document sur les options de vote accessibles, que les organismes de soutien étaient invités à transmettre à leurs clients.

Électeurs et électrices sans abri

Pour permettre aux électeurs et aux électrices sans adresse permanente de voter, Élections Ontario met un formulaire, l'Attestation de l'identité et du lieu de résidence, à la disposition des administrateurs de refuges. Cette attestation sert de preuve d'identité et de résidence pour

les personnes sans abri qui veulent participer à une élection. Elle doit être signée par la personne qui souhaite voter et par l'administrateur ou le représentant du refuge, de la banque alimentaire ou du centre de santé communautaire où la personne est cliente. Pour pouvoir s'inscrire et voter, cette dernière doit présenter l'attestation dûment remplie à un membre du personnel électoral dans le lieu de vote qui lui aura été affecté.

Notre équipe de liaison a organisé une séance de formation en direct et un webinaire à l'intention des administrateurs de refuges. Nous avons aussi envoyé des trousseaux d'information contenant des documents complémentaires sur le programme de vote des électeurs sans abri.

Personnes nouvellement établies au Canada

Pour inciter les néo-Canadiens et les néo-Canadiennes à s'inscrire en ligne et à aller voter, nous avons organisé des présentations ciblées et des séances d'information en collaboration avec des organismes d'aide à l'établissement et des associations ethnoculturelles.

6

Loi sur le financement des élections

Activités de financement des élections

Conformément à la *Loi sur le financement des élections*, le directeur général des élections supervise l'inscription des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à l'investiture, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de l'Ontario. Nous appuyons l'action de ces entités politiques grâce à nos activités d'information et de sensibilisation. Nous examinons tous les états financiers afin de nous assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*. Le directeur général des élections a le devoir d'enquêter sur les contraventions apparentes à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des élections* et de les signaler au procureur général de l'Ontario. En outre, nous nous chargeons d'octroyer des subventions pour couvrir les frais des services de vérification et les dépenses liées à la campagne électorale, ainsi que des allocations trimestrielles destinées aux partis politiques et aux associations de circonscription admissibles.

La *Loi sur le financement des élections* oblige toutes les entités réglementées à déposer des états financiers auprès d'Élections Ontario dans les délais impartis. Tout retard nuit à notre capacité d'examiner les travaux et peut retarder le versement des subventions. En 2017-2018, 88 retardataires et un non-déclarant ont été recensés. L'annexe L présente des renseignements

détaillés sur les retardataires et les non-déclarants en date du mois de janvier 2019 pour les scrutins qui ont eu lieu en 2017-2018.

Gestion des plaintes

Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, Élections Ontario a reçu 60 plaintes. Trente-trois de ces plaintes avaient trait à des questions échappant à la compétence d'Élections Ontario et ont, par conséquent, été classées. Les 27 plaintes restantes ont été classées lorsque nous avons établi qu'aucune loi n'avait été enfreinte. Elles couvraient un large éventail de sujets abordés par la *Loi sur le financement des élections* et la *Loi électorale*.

Activités d'inscription et de radiation

Au cours de l'exercice 2017-2018, Élections Ontario a procédé à l'inscription de 53 nouvelles associations et à la radiation de huit associations. Pour l'élection partielle tenue à Sault Ste. Marie, nous avons inscrit huit candidats et 33 tiers annonceurs.

Nous avons également actualisé les données d'inscription de 21 partis politiques et de 658 associations de circonscription.

Subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale

Le directeur général des élections assure le remboursement de certaines dépenses liées à la campagne électorale à chaque candidat ou

candidate ayant obtenu au moins 5 p. 100 des suffrages exprimés dans sa circonscription électorale. La subvention versée aux candidats correspond à 20 p. 100 des dépenses admissibles engagées au titre de leur campagne (sous réserve du plafond fixé). En outre, une subvention est versée aux partis politiques dont les candidats ont obtenu au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés dans une circonscription électorale donnée. Le montant de la subvention destinée aux partis correspond au produit de 0,05 dollar et du nombre de personnes ayant le droit de voter dans chaque circonscription électorale où le parti a obtenu au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés.

Les subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale qui ont été versées au cours de l'exercice 2017-2018 s'élèvent à 216 288,83 dollars pour les candidats admissibles et à 43 008,10 dollars pour les partis politiques

admissibles. Ces subventions ne sont pas entièrement liées aux scrutins tenus au cours de cet exercice, car elles comprennent des subventions d'exercices précédents versées au cours du présent exercice.

Subventions à l'égard des frais de vérification

En vertu de la *Loi sur le financement des élections*, le directeur général des élections est également tenu de subventionner le coût des services de vérification des états financiers en versant au vérificateur ou à la vérificatrice soit le montant total des honoraires exigés, soit un montant indexé, selon le moindre des deux. Le montant est indexé chaque année depuis le 1^{er} janvier 2017. Pour les vérifications effectuées entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2018, les montants maximums des subventions à l'égard des frais de vérification sont présentés dans le tableau ci-après.

Subventions à l'égard des frais de vérification		
	2017 \$	2018 (montant de base x facteur d'indexation de 1,018) \$
Subvention à l'égard des services du vérificateur d'un parti politique inscrit	1 596	1 625
Subvention à l'égard des services du vérificateur d'une association de circonscription inscrite	798	812
Subvention à l'égard des services du vérificateur d'un candidat inscrit	1 330	1.354
Subvention à l'égard des services du vérificateur d'un candidat à la direction inscrit	1 064	1 083
Subvention à l'égard des services du vérificateur d'un candidat à l'investiture inscrit	1 064	1 083

Au cours de l'exercice 2017-2018, le directeur général des élections a versé 614 632,92 dollars en subventions des frais de vérification.

Allocations trimestrielles

Élections Ontario est tenu de verser des allocations trimestrielles aux partis politiques et associations de circonscription admissibles².

Au cours de l'exercice 2017-2018, le directeur général des élections a versé des allocations trimestrielles à quatre partis politiques et à leurs associations de circonscription admissibles.

En 2017, des allocations ont été versées aux partis politiques suivants :

1. le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario
2. le Nouveau parti démocratique de l'Ontario
3. le Parti libéral de l'Ontario
4. le Parti Vert de l'Ontario

On trouvera dans le tableau ci-dessous une ventilation des allocations versées.

Trimestre	Nombre de partis admissibles	Partis politiques	Nombre d'associations de circonscription admissibles	Associations de circonscription
T1 – du 1 ^{er} avril au 30 juin 2017	4	3 220 596,96 \$	467	744 816,68 \$
T2 – du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017	4	3 220 596,96 \$	477	751 166,26 \$
T3 – du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2017	4	3 220 596,96 \$	472	745 891,80 \$
T4 – du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2018	4	3 021 090,95 \$	487	778 754,58 \$
Total		12 682 881,83 \$		3 020 629,32 \$

² Depuis l'exercice 2017-2018, le gouvernement de l'Ontario a présenté un projet de loi visant à supprimer progressivement le versement des allocations trimestrielles d'ici à 2022.

Financement des campagnes électorales

La *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne le financement électoral* a profondément changé les règles régissant les dépenses et les activités de financement des entités politiques. Les plafonds des contributions ont été abaissés, de nouveaux plafonds de dépenses ont été instaurés pour la période de six mois précédant l'émission des décrets de convocation des électeurs, et les dons émanant de personnes morales et de syndicats ont été interdits.

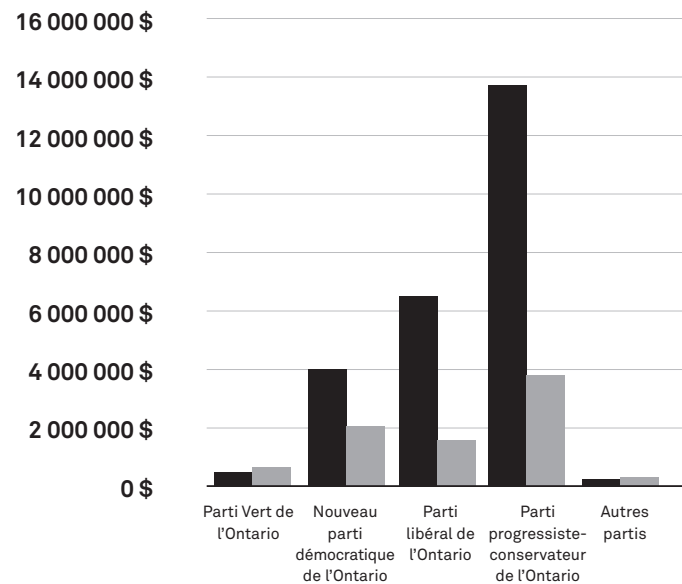
Comme l'année 2017 était la première année complète depuis l'entrée en vigueur des nouvelles lois sur le financement des campagnes électorales, nous avons pu analyser l'incidence des nouvelles règles sur les activités de financement, les contributions et les allocations trimestrielles au cours d'une année sans élection générale.

Activités de financement – Partis politiques

En 2016, le montant des contributions destinées à un parti politique était assujéti à un plafond annuel de 9 975 dollars, ainsi qu'à un plafond de 9 975 dollars pour chaque période de campagne électorale. Ainsi, comme trois élections partielles ont eu lieu en 2016, le plafond des contributions pour cette année s'élevait à 39 900 dollars; des contributions pouvaient être faites par des particuliers, des personnes morales et des syndicats. En 2017, le plafond des contributions annuelles versées à un parti politique a été abaissé à 1 200 dollars, sans que soit institué un plafond supplémentaire en période de campagne électorale. Les contributions des personnes morales et des syndicats ont été interdites.

En 2017, les partis ont perçu, en tout, 3,6 millions de dollars de contributions de moins qu'en 2016. Cela s'explique par l'abaissement du plafond des contributions et par l'interdiction des dons émanant de personnes morales et de syndicats.

Contributions versées aux partis politiques en 2016 et 2017



On trouvera dans le graphique ci-après une comparaison du montant total des contributions reçues par les partis politiques en 2016 et en 2017.

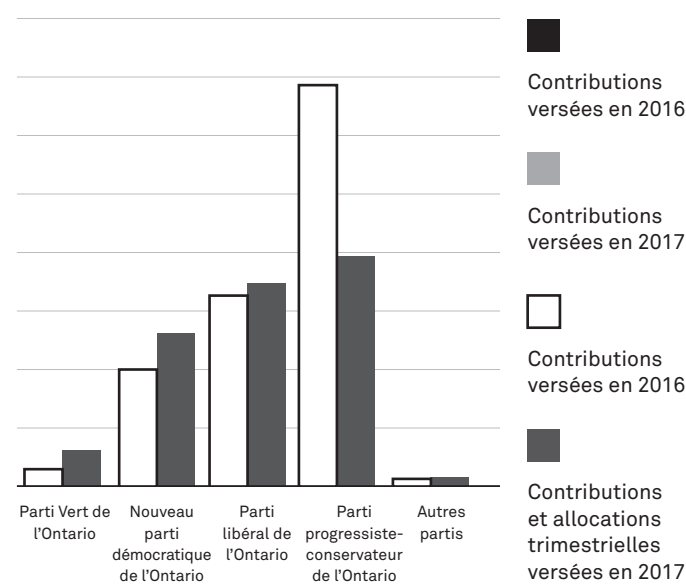
Allocations trimestrielles – Partis politiques

Dans le cadre des modifications de la législation sur le financement électoral, il a également été créé une allocation trimestrielle destinée aux partis politiques admissibles, dont le montant est calculé sur la base d'un taux prescrit multiplié par le nombre de suffrages obtenus.

En 2017, des allocations trimestrielles ont été versées à quatre partis politiques pour un montant total de 12,7 millions de dollars, alors que le montant des contributions s'élevait uniquement à 8,5 millions de dollars.

Dans l'ensemble, le montant des allocations trimestrielles versées en 2017 était 34 p. 100 plus élevé que celui des contributions recueillies par les partis. Le graphique ci-après permet de comparer le montant des contributions reçues par les partis politiques en 2016 et le montant reçu en contributions et allocations trimestrielles en 2017.

Contributions et allocations trimestrielles versées aux partis politiques en 2016 et 2017



Activités de financement – Associations de circonscription

En 2016, les contributions destinées à une association de circonscription étaient assujétiées à un plafond annuel de 1 330 dollars et pouvaient être faites par des particuliers, des personnes morales ou des syndicats. En 2017, ce plafond a été abaissé à 1 200 dollars, et les contributions de personnes morales et de syndicats ont été interdites.

En 2016, les associations de circonscription ont recueilli, en tout, 5,4 millions de dollars de contributions, contre 6,1 millions de dollars en 2017. La modification des règles visant les contributions a donc eu peu d'incidence sur les sommes réunies par les associations de circonscription.

Toutefois, compte tenu du versement d'allocations trimestrielles à compter de 2017, les associations de circonscription ont reçu un financement supplémentaire de 3 millions de dollars.

Le graphique ci-après permet de comparer le montant total des contributions versées aux

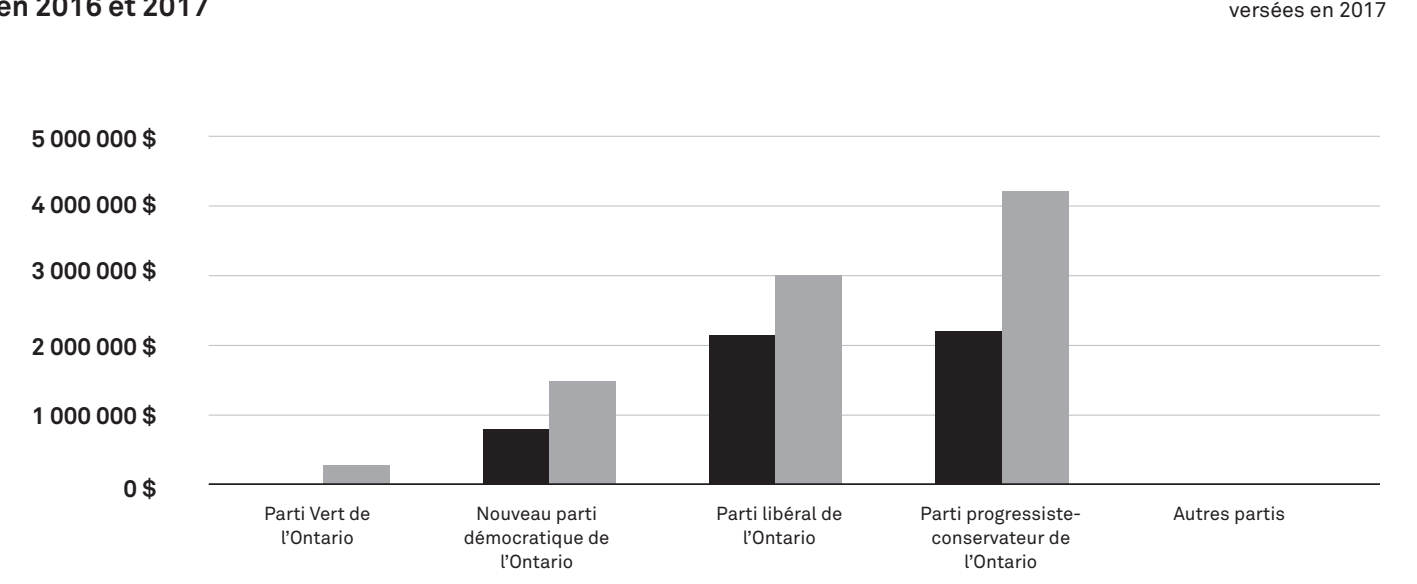
associations de circonscription en 2016 et le montant reçu sous forme de contributions et d'allocations trimestrielles en 2017.

Renseignements détaillés sur les partis politiques et les activités d'inscription

Outre les annexes déjà citées, nous vous invitons à consulter les annexes qui suivent pour obtenir des renseignements sur les activités d'inscription des partis politiques et des associations de circonscription du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2018 :

- Annexe B : Partis politiques inscrits au 31 mars 2018
- Annexe C : Demandes d'inscription du nom d'un nouveau parti politique en 2017-2018
- Annexe D : Modifications concernant les associations de circonscription inscrites, par parti, en 2017-2018
- Annexe E : Plafonds des contributions en 2017 et 2018

Contributions et allocations trimestrielles versées aux associations de circonscription en 2016 et 2017



7

Recommandations en vue de modifications législatives

Pour établir des services modernes axés sur les besoins des électeurs, Élections Ontario n'a cessé de formuler des recommandations destinées à améliorer le processus électoral dans le respect des principes de modernisation et d'intégrité électorale. Le directeur général des élections formule, au besoin, des recommandations à l'Assemblée législative de l'Ontario en ce qui concerne la *Loi électorale*, la *Loi sur le financement des élections* et d'autres lois pertinentes.

Pour connaître les autres recommandations formulées à l'issue de l'élection générale de 2018, veuillez consulter notre rapport sur la 42^e élection générale de l'Ontario, *Vers la modernisation du processus électoral de l'Ontario*, disponible sur notre site Web à l'adresse www.elections.on.ca.

Recommandations du directeur général des élections

Établir une autorité d'adressage unique

Le directeur général des élections recommande d'établir une autorité d'adressage unique en Ontario. Cette tâche pourrait incomber à Élections Ontario ou à un autre organisme gouvernemental.

Le système d'adressage ontarien est extrêmement complexe du fait de l'absence de centralisation. Seulement quatre provinces et territoires ne disposent pas d'une autorité d'adressage unique, et l'Ontario en fait partie.

Chaque municipalité est susceptible d'avoir sa propre convention d'adressage. Les dénominations peuvent aussi varier au sein d'une même

municipalité qui n'aurait pas instauré ses propres règles. En effet, les municipalités soumettent leurs données aux fournisseurs de services de première ligne, comme Postes Canada, la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM), les opérateurs de téléphonie, les services d'utilité publique et le 9-1-1, et certains d'entre eux modifient les adresses aux fins de l'usage qu'ils en font. L'utilisateur final (le particulier ayant communiqué son adresse) applique ces variables sans uniformité, selon sa propre compréhension des règles d'adressage. De manière générale, ce système livre donc des résultats sans grande fiabilité.

Pour administrer la liste des électeurs, comme il lui incombe, Élections Ontario doit se fier aux renseignements d'adressage en provenance d'une multitude de fournisseurs de services et de sources. D'autres organisations en Ontario, y compris Postes Canada, les opérateurs de téléphonie et les fournisseurs de services d'urgence, rencontrent les mêmes problèmes.

Élections Ontario recommande de centraliser les décisions de normalisation des adresses au sein

d'une autorité d'adressage unique, chargée d'établir les conventions et d'en assurer l'application uniforme à l'échelle provinciale. Il incomberait également à elle seule de communiquer les renseignements d'adressage dont tout organisme aurait besoin. Chose la plus importante, les citoyennes et les citoyens recevraient ainsi des renseignements clairs et cohérents de la part de l'autorité d'adressage.

L'autorité exercerait les fonctions d'assurance de la qualité de l'adressage à l'échelle de l'Ontario. La création d'une adresse harmonisée par lieu, la résolution des doublons au sein d'une même municipalité et l'attribution de codes de géolocalisation associés aux adresses faciliteraient la tâche de toutes les organisations gérant l'adressage dans la province.

La mise en place d'un processus d'assurance de la qualité performant s'accompagne de nombreux avantages au-delà d'une meilleure administration des élections :

- › **Optimisation de la liste et des élections.** La création d'une autorité d'adressage et l'adoption d'une norme provinciale se traduiront par une baisse du nombre d'adresses difficiles à localiser sur une carte.
- › **Facilité de gestion des adresses en Ontario.** Élections Ontario n'est pas la seule organisation à pâtir de ces disparités en matière d'adressage. Les ministères et services gouvernementaux, les fournisseurs de services de première ligne et les entreprises privées sont également confrontés au problème. Avec la mondialisation de notre économie, les échanges sont entravés par le manque d'uniformité des adresses à l'échelon local.

- › **Réduction des dépenses gouvernementales consacrées à la gestion des données d'adressage.** Actuellement, plusieurs organismes au sein du gouvernement exécutent leurs propres processus de collecte, de gestion, de mise à jour et d'analyse des données d'adressage. La création d'une autorité d'adressage unique pourrait éliminer ces coûts redondants.

Prolonger le calendrier des élections

Le directeur général des élections recommande de prolonger le calendrier des élections pour garantir le bon déroulement du processus électoral.

Le directeur général des élections estime qu'un calendrier électoral de 29 jours est insuffisant pour assurer une élection réussie qui répond aux besoins de la population ontarienne.

La plupart des provinces canadiennes ont des calendriers plus longs que l'Ontario, la moyenne se situant entre 29 et 36 jours. À l'échelon fédéral, le calendrier électoral s'étale sur au moins 36 jours.

De 2011 à 2014, Élections Ontario a dû gérer ses activités sans qu'une date fixe ait été établie pour la prochaine élection générale. Lorsque l'élection surprise a été déclenchée en 2014, Élections Ontario a connu des difficultés importantes pour ouvrir des bureaux des directeurs le jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs et commencer à servir le public dès le lendemain, conformément aux exigences de la loi.

Le calendrier électoral de 2014 a été prolongé à 36 jours en raison des fêtes religieuses intermédiaires. Sans ce calendrier prolongé (dû à des circonstances particulières), Élections Ontario aurait eu à faire face à de grandes difficultés.

Lors de l'élection générale de 2018, le nombre accru de circonscriptions électorales implique de préparer et d'expédier de plus grandes quantités de documents et de matériel. Dans ce contexte, les délais déjà très serrés s'avèrent encore plus compliqués à gérer. En raison de la mise en place des outils technologiques, les directeurs et directrices du scrutin rencontrent des difficultés supplémentaires pour ouvrir des bureaux, gérer la logistique et rechercher des lieux de vote où la technologie peut être déployée, et le personnel de terrain peut avoir besoin de plus de temps pour mettre en place ces changements. Même dans un contexte électoral à date fixe, les directeurs et directrices du scrutin rencontrent des problèmes pour administrer l'élection sur le terrain dans des délais aussi courts.

Un calendrier prolongé donnerait aux directeurs et directrices du scrutin le temps nécessaire, dès le déclenchement d'une élection, pour garantir une expérience de vote sans heurts à tous les électeurs.

Autoriser l'application de pénalités administratives

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale et la Loi sur le financement des élections de sorte que le directeur général des élections ait le pouvoir d'imposer des pénalités administratives.

Lorsqu'il est porté à son attention qu'un particulier ou un groupement de personnes a volontairement enfreint la *Loi électorale* ou la *Loi sur le financement des élections*, le seul outil dont dispose le directeur général des élections est de signaler cette activité au procureur général afin que des poursuites judiciaires soient entamées en vertu de la *Loi de 1990 sur les infractions provinciales*.

Outre la radiation, seule une amende peut être imposée à titre de sanction sur déclaration de culpabilité par un tribunal. D'autres organismes de réglementation, y compris Élections Canada, ont le pouvoir d'appliquer un plus vaste éventail de pénalités administratives en cas de non-conformité de leurs intervenants.

Par exemple, lors de l'élection générale de 2014, Élections Ontario a reçu plusieurs plaintes selon lesquelles certaines publicités politiques n'avaient pas l'autorisation appropriée et que les documents de campagne de certains candidats contenaient des renseignements erronés. Le directeur général des élections est convaincu qu'il est important de pénaliser les transgressions mineures de ce type, et ce, sans qu'il soit pour autant nécessaire d'en référer à la justice. L'élargissement des pouvoirs conférés au directeur général des élections, à l'image de ceux exercés par d'autres organismes de réglementation, comme la possibilité d'appliquer des amendes administratives, d'imposer des suspensions temporaires ou d'adresser des réprimandes publiques, contribuerait à favoriser la conformité et à garantir la confiance du public à l'égard du processus électoral.

Planifier le redécoupage des circonscriptions électorales de l'Ontario

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi de 2015 sur la représentation électorale afin de prévoir un processus d'examen régulier des circonscriptions électorales et de leurs limites.

L'Ontario est la seule province canadienne qui ne prévoit pas la tenue régulière d'un processus d'examen des circonscriptions électorales et de leurs limites. La mise à jour régulière de la carte

électorale, à l'issue d'un processus d'examen planifié, revêt un caractère essentiel pour refléter l'accroissement de la population et les changements démographiques, et donc pour assurer notre processus démocratique. La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit le droit à une représentation effective des électeurs. L'Ontario étant la seule province canadienne n'ayant pas instauré un tel processus d'examen, les Ontariens et les Ontariennes courent un risque accru de représentation non effective dans nos institutions démocratiques.

Selon les prévisions, la population ontarienne devrait enregistrer une croissance de 30,2 p. 100 (soit près de 4,3 millions d'habitants supplémentaires) au cours des 24 prochaines années, avec d'importantes disparités régionales.

La mise en place d'un processus d'examen régulier visant à redécouper les circonscriptions électorales permettra d'améliorer le processus électoral, de le rendre plus prévisible et transparent, et de l'harmoniser avec les pratiques normalisées en vigueur dans les autres organismes de gestion des élections au Canada.

En outre, elle contribuera à mieux préserver la représentation effective des Ontariennes et des Ontariens à l'avenir. Le directeur général des élections reste convaincu que le redécoupage des circonscriptions électorales de l'Ontario doit être le fruit d'un processus régulier de façon à refléter l'évolution démographique de la province dans le futur.

Instaurer des normes communes d'évaluation et une norme de certification des technologies de vote

Le directeur général des élections recommande d'instaurer en Ontario des normes communes d'évaluation ainsi qu'un processus de certification des technologies employées dans le cadre du processus électoral de la province.

La technologie est porteuse de nombreuses promesses pour les élections à venir. De plus en plus, les Ontariens et les Ontariennes comptent sur l'usage de la technologie pour faciliter le vote, pour offrir aux électeurs davantage d'options, de dates et de lieux pour voter, et pour améliorer l'efficacité du processus électoral. Les organismes de gestion des élections, y compris Élections Ontario, s'en remettent à la technologie pour résoudre ces problèmes logistiques.

En Ontario, la technologie a été intégrée au processus électoral de manière ad hoc à partir de la fin des années 1980, sous la houlette des municipalités. Cette démarche se justifiait lorsque les technologies étaient nouvelles et qu'il n'existait aucune pratique exemplaire sur laquelle s'appuyer. Elle a également permis aux municipalités d'expérimenter des technologies et de découvrir celles qui répondaient à leurs besoins locaux.

Avec plus de 20 années d'expérience pratique, nous sommes arrivés au stade où les enseignements tirés doivent servir à établir les meilleures pratiques et à définir des lignes directrices. Cette normalisation peut fournir aux municipalités ainsi qu'à la province une orientation cohérente visant l'adoption de technologies éprouvées, selon une démarche raisonnée et mesurée.

Il est essentiel que notre approche technologique soit voulue et fondée sur des données probantes. Si le public s'attend à ce que les organismes électoraux gagnent en efficacité grâce à la technologie, il est également de plus en plus conscient de ses défaillances potentielles. Malgré les nombreux avantages offerts par la technologie, divers risques sont bel et bien présents, comme l'illustrent les récentes pannes de système qui ont frappé de grandes organisations.

De mieux en mieux renseigné sur les logiciels, notamment malveillants, et sur la manipulation des systèmes de données, le public s'intéresse également davantage aux moyens spécifiques qu'intègrent les technologies utilisées lors des élections pour préserver l'intégrité du processus électoral et la confidentialité des renseignements personnels. Pour que le public ait confiance dans l'intégrité du processus électoral, il convient de lui offrir le gage que :

- les technologies employées pour déposer les bulletins de vote comptabiliseront correctement le suffrage exprimé
- les technologies employées pour déposer les bulletins de vote préserveront le secret du vote
- les technologies employées pour compiler les bulletins de vote seront vérifiables et protégées contre les manœuvres abusives
- les technologies employées pour transmettre les résultats d'une élection seront vérifiables et protégées contre les manœuvres abusives
- les technologies n'occasionneront aucune atteinte à la confidentialité des renseignements personnels

Pour préserver la confiance du public dans notre processus électoral tout en augmentant le recours à la technologie, le directeur général des élections recommande d'instaurer un ensemble de normes d'évaluation et de lignes directrices communes visant à guider les administrateurs d'élection au moment de réfléchir aux technologies à adopter, de les évaluer et de déterminer les caractéristiques techniques auxquelles les technologies adoptées doivent se conformer.

Instituer un jour de scrutin qui ne soit pas un jour de classe

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale pour que le jour du scrutin tombe une journée où les écoles sont fermées (par exemple, la fin de semaine ou pendant les vacances scolaires).

Les écoles sont essentielles dans l'organisation des élections. En effet, elles comptent parmi les lieux de vote les plus connus et les plus pratiques, car elles sont implantées dans la plupart des quartiers résidentiels en Ontario et elles répondent habituellement aux normes d'accessibilité. L'institution d'un jour de scrutin hors période de classe faciliterait l'accès aux écoles pour les électeurs et contribuerait à garantir la sécurité des enfants. Même si Élections Ontario finance des mesures de sécurité dans les écoles, le déplacement du jour du scrutin à un moment où les écoles sont fermées renforcerait la sûreté et la sécurité des élèves.

Le fait de fixer le jour de scrutin durant la fin de semaine ou les vacances scolaires serait également l'occasion d'inviter les jeunes à œuvrer et à prendre part à l'élection.

Fixer un seuil de vérification

Le directeur général des élections recommande que la Loi sur le financement des élections fixe un seuil minimum d'activités financières à partir duquel la vérification est obligatoire afin d'assurer la gestion rentable des subventions octroyées au titre des frais de vérification.

Bon nombre d'entités politiques en Ontario sont tenues de déposer leurs états financiers vérifiés auprès d'Élections Ontario. Les partis politiques et les associations de circonscription doivent satisfaire à cette exigence tous les ans et pour les périodes de campagne électorale. Les candidats sont uniquement concernés pour les périodes de campagne électorale, tandis que les candidats à la direction d'un parti doivent déposer leurs états financiers vérifiés pour la période de course à la direction. En application du paragraphe 40 (7) de la Loi sur le financement des élections, Élections Ontario subventionne le coût des services que les vérificateurs fournissent à ces entités. Au cours de l'exercice 2017-2018, Élections Ontario a versé 614 632,92 dollars au titre des frais de vérification.

L'adoption de la Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne le financement électoral a élargi le rôle d'Élections Ontario en matière de réglementation des activités financières des candidats à l'investiture. Les modifications apportées ont octroyé aux candidats à l'investiture un statut différent des autres entités politiques en n'exigeant le dépôt d'états financiers vérifiés qu'à partir de 10 000 dollars de contributions perçues ou de 10 000 dollars de dépenses engagées par le candidat au titre de sa course à l'investiture. Aucun seuil n'est fixé pour les autres entités politiques.

En l'absence d'un tel seuil, Élections Ontario reçoit chaque année des centaines d'états financiers déposés par des entités politiques ayant une activité financière mineure, voire nulle, et dont les frais de vérification sont subventionnés. Or, il serait possible de réaliser des économies en fixant un seuil minimum, celui prévu pour les candidats à l'investiture. Pour garantir une gestion rentable des exigences de la Loi sur le financement des élections, le directeur général des élections recommande d'établir un seuil semblable, applicable aux dépenses engagées et aux contributions perçues par les partis politiques, les associations de circonscription, les candidats et les candidats à la direction d'un parti.

Simplifier le calendrier des élections

Le directeur général des élections recommande que la législation soit modifiée afin qu'il dispose d'une plus grande latitude pour décider du calendrier électoral.

Les dates clés du calendrier électoral sont énoncées dans la Loi électorale et la Loi sur le financement des élections. Le compte de certaines dates se fait en avant à partir du jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs, tandis que d'autres jours sont calculés à rebours à partir du jour du scrutin et que d'autres encore se comptent en jendis. Par conséquent, l'ensemble du calendrier électoral est modifié de manière incohérente lorsque la période électorale vient à s'écarter de la norme. Cette difficulté logistique pourrait être amoindrie si le directeur général des élections avait davantage de discrétion pour établir les dates clés.

Supprimer la nomination par décret des directeurs et directrices du scrutin

Le directeur général des élections recommande que la nomination par décret des directeurs et directrices du scrutin soit supprimée.

En vertu de la *Loi électorale*, le directeur général des élections est responsable de l'administration des élections provinciales en Ontario et de l'application de la Loi. À ce titre, il est tenu de superviser le personnel électoral en poste pendant les élections. Étant donné que les directeurs et directrices du scrutin sont actuellement nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, le directeur général des élections ne peut qu'exercer une surveillance limitée sur les directeurs ou directrices du scrutin et sur le déroulement des élections. Le fait de supprimer la nomination par décret des directeurs et directrices du scrutin, exigence prévue dans la *Loi électorale*, permettrait au directeur général des élections de gagner en efficacité et en rapidité d'action et cadrerait avec les lois en vigueur régissant la plupart des autres organismes canadiens de gestion des élections.

Supprimer l'exigence selon laquelle, pour figurer sur le Registre des électeurs absents, les étudiants et étudiantes, les fonctionnaires, les membres des forces armées et leurs familles doivent avoir résidé en Ontario pendant 12 mois consécutifs avant leur départ

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale pour permettre aux électeurs mentionnés au paragraphe 15 (1.2) de figurer sur le Registre ontarien des électeurs absents dès qu'ils ont résidé en Ontario pendant une période totale de 12 mois au lieu de 12 mois consécutifs.

Les électeurs qui souhaitent s'inscrire sur le Registre ontarien des électeurs absents doivent avoir résidé dans la province pendant 12 mois consécutifs avant leur départ. Toutefois, cette exigence entraîne une conséquence inattendue pour les électeurs non résidents mentionnés au paragraphe 15 (1.2) de la *Loi électorale*, en particulier les fonctionnaires du gouvernement du Canada ou de l'Ontario, les militaires, les étudiants et étudiantes, et les familles de ces personnes. En effet, comme ils peuvent se trouver régulièrement à l'extérieur de l'Ontario, ces électeurs non résidents peuvent ne pas satisfaire l'exigence de résidence s'ils reviennent en Ontario entre deux affectations ou déploiements, ce qui les empêche de présenter une nouvelle demande d'inscription ou de conserver leur inscription sur le Registre des électeurs absents. Il serait possible d'atténuer cette conséquence imprévue en remplaçant l'exigence de résidence de 12 mois consécutifs en Ontario par une exigence de résidence totale de 12 mois.

Bureau du directeur général des élections

Loi électorale

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018



Elections
Ontario

51 Rolark Drive
Toronto (Ontario) M1R 3B1

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints en vertu de la *Loi électorale* ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et sous la responsabilité de la direction. Ils ont été établis comme il se doit suivant un seuil de signification raisonnable, sur la base des renseignements disponibles au 13 janvier 2020.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et dispose d'un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et des procédés formels, ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation appropriée des pouvoirs et une séparation adéquate des responsabilités.

Les états financiers ont été audités par la vérificatrice générale, qui a la responsabilité d'indiquer si, à son avis, ces états donnent une image fidèle de l'information financière conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport présenté à la page suivante, la vérificatrice précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Le directeur général des élections,

Greg Essensa

Le 13 janvier 2020

elections.on.ca

1 888 668-8683

Télécopieur : 416 326-6200

ATS : 1 888 292-2312



Rapport de l'auditeur indépendant

Au directeur général des élections
et au président de l'Assemblée législative de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi électorale*, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces

risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi électorale* au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats et de son excédent accumulé, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)
Le 13 janvier 2020

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Actif financier		
Trésorerie	17 000 000	5 000 000
Comptes débiteurs (note 4)	1 213 893	538 217
	18 213 893	5 538 217
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	8 935 633	2 693 720
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés (note 6B)	903 828	899 280
Payable à la province de l'Ontario (note 3)	8 374 432	1 945 217
	18 213 893	5 538 217
Actif financier net	-	-
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 7)	43 506 684	9 204 326
Charges payées d'avance	706 679	587 665
	44 213 363	9 791 991
Excédent accumulé	44 213 363	9 791 991

Engagements (note 10)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par :



Le directeur général des élections

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	Budget (note 11) 2018	Chiffres réels 2018	Chiffres réels 2017
	\$	\$	\$
Dépenses			
Honoraires			
Directeurs du scrutin	3 301 900	1 661 282	455 101
Secrétaires du scrutin	523 300	466 825	246 979
Autres agents électoraux	18 400	363 419	-
Personnel de soutien	142 800	302 485	83 610
Agents de formation	37 500	153 304	15 617
Agents de recrutement	52 300	148 579	38 309
Coordonnateurs de l'informatisation	41 100	76 648	24 079
Autres adjoints	72 600	14 700	44 051
Recherche	-	12 938	62 455
Réviseurs adjoints des bureaux de vote	57 700	11 610	40 183
Scrutateurs principaux	47 700	10 981	40 075
Chefs de secteur	27 400	7 524	15 908
Liaison	-	4 208	16 610
Agents réviseurs	9 400	2 271	5 940
	4 332 100	3 236 774	1 088 917
Dépenses de fonctionnement			
Systèmes d'information et services de conseil	17 765 600	14 841 576	4 909 125
Salaires et avantages sociaux (note 6)	12 617 800	9 366 728	6 981 985
Employés contractuels et temporaires	14 077 500	9 155 671	3 320 120
Matériel de bureau et locations	40 346 000	6 198 883	4 043 486
Fournitures et formulaires électoraux	5 581 000	5 651 900	674 351
Publicité	2 241 000	1 608 229	272 662
Frais de formation et autres dépenses	2 737 500	1 550 271	369 437
Loyer, entretien et sécurité du bureau central	1 383 500	1 500 348	1 477 871
Téléphone, affranchissement et expédition	1 609 800	916 452	798 091
Déplacements	712 900	678 423	150 460
Frais juridiques	200 100	639 803	251 599
Services de conseil en gestion	69 000	337 231	52 473
Cartes d'avis de recensement	240 000	252 585	28 010
Location des bureaux de vote et des bureaux des directeurs du scrutin	216 100	36 745	319 779
Liste des électeurs	23 700	4 233	24 566
	99 821 500	52 739 078	23 674 015
Dépenses d'amortissement			
Dépenses d'amortissement – immobilisations corporelles	-	8 008 143	3 790 313
Total des dépenses	104 153 600	63 983 995	28 553 245
Recettes			
Trésor (note 3)	104 153 600	98 405 367	30 126 012
Total des recettes	104 153 600	98 405 367	30 126 012
Excédent annuel	-	34 421 372	1 572 767
Excédent accumulé au début de l'exercice		9 791 991	8 219 224
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		44 213 363	9 791 991

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif financier net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	Budget 2018	2018	2017
	\$	\$	\$
Excédent annuel	-	34 421 372	1 572 767
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(42 310 501)	(5 115 299)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	8 008 143	3 790 313
Acquisition de charges payées d'avance	-	(706 679)	(587 665)
Utilisation des charges payées d'avance	-	587 665	339 884
Augmentation (diminution) de l'actif financier net	-	-	-
Actif financier net au début de l'exercice	-	-	-
Actif financier net à la fin de l'exercice	-	-	-

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Opérations de fonctionnement		
Excédent accumulé	34 421 372	1 572 767
Amortissement des immobilisations corporelles	8 008 143	3 790 313
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés	4 548	68 263
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
(Augmentation) Diminution des comptes débiteurs	(675 676)	(336 243)
(Augmentation) Diminution des charges payées d'avance	(119 014)	(247 781)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	6 241 913	1 042 795
(Diminution) Augmentation du passif payable à la province de l'Ontario	6 429 215	(774 815)
Trésorerie générée par les opérations de fonctionnement	54 310 501	5 115 299
Opérations en capital		
Achat d'immobilisations corporelles	(42 310 501)	(5 115 299)
Trésorerie (utilisée pour) les opérations en capital	(42 310 501)	(5 115 299)
Augmentation de la trésorerie	12 000 000	-
Trésorerie au début de l'exercice	5 000 000	5 000 000
Trésorerie à la fin de l'exercice	17 000 000	5 000 000

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

1. Nature des activités

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) a été établi en vertu de la *Loi électorale* pour organiser l'élection des députés de l'Assemblée législative. Élections Ontario coordonne la formation et la rémunération de tous les membres du personnel électoral, ainsi que la mise à disposition de l'ensemble des lieux de vote, du matériel et des fournitures. Par ailleurs, Élections Ontario dirige et supervise le directeur ou la directrice du scrutin de chaque circonscription électorale.

Une seule élection partielle a été organisée pendant l'exercice clos le 31 mars 2018. Bien que la rémunération et les avantages sociaux du directeur général des élections et du personnel permanent d'Élections Ontario ne soient pas considérés comme des « dépenses d'élection, indemnités et honoraires » aux termes de la *Loi électorale*, ils ont été inclus dans les présents états financiers pour donner au lecteur une image complète des dépenses d'Élections Ontario.

Élections Ontario administre également la *Loi sur le financement des élections*, pour laquelle des états financiers distincts sont produits.

2. Conventions comptables importantes

A) Référentiel comptable

La direction a dressé les présents états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-après.

B) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées pour la même période que les dépenses admissibles engagées et les actifs ainsi acquis.

C) Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens utilisés et de tous les services reçus pendant l'exercice est porté aux dépenses.

D) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'actif est acquis et disponible, comme il est indiqué ci-après :

Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Ameublement et matériel	5 ans
Matériel électoral	5 et 10 ans
Améliorations locatives	2 à 5 ans

Les actifs en développement ne sont pas amortis avant d'être disponibles à des fins productives.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'Élections Ontario de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, ladite immobilisation corporelle est dépréciée. Le montant de la

dépréciation est comptabilisé comme dépense dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

E) Instruments financiers

Les éléments d'actif et de passif financier d'Élections Ontario sont comptabilisés comme suit :

- ▶ La trésorerie, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer, et les montants payables à la province de l'Ontario sont comptabilisés au coût.
- ▶ L'obligation au titre des avantages sociaux accumulés est comptabilisée au coût en fonction des droits acquis par les employés au 31 mars 2018. Une estimation de la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles concernant la date de versement de ces avantages n'a pas été réalisée, car il ne devrait pas y avoir d'écart significatif par rapport au montant comptabilisé.

Élections Ontario n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

F) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance, correspondant par exemple aux licences de logiciels, sont imputées aux charges pendant les périodes d'utilisation prévues.

G) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des honoraires, dépenses et recettes déclarés pour la période de référence. La durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'obligation au titre des avantages sociaux accumulés sont des éléments qui nécessitent de recourir à d'importantes estimations.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans les présents états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

3. Provenance des fonds

En vertu de la *Loi électorale*, les dépenses d'élection, les indemnités et les honoraires admissibles sont prélevés sur le Trésor de la province de l'Ontario. Un mandat à justifier, sous forme d'avances en espèces, a été accordé à Élections Ontario pour le paiement des dépenses au moment où elles sont engagées. Élections Ontario demande périodiquement à la province de lui verser des fonds pour compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier. Au 31 mars 2018, le solde du mandat à justifier s'élevait à 17 000 000 \$ (5 000 000 \$ en 2017). En juin 2018, il a été porté à 20 000 000 \$. Le solde du passif payable à la province figurant sur l'état de la situation financière représente le solde du mandat à justifier non dépensé à la fin de l'exercice.

Les salaires et avantages sociaux sont approuvés chaque année par la Commission de régie interne, prélevés sur les crédits affectés par la province de l'Ontario et, par conséquent, exclus du mandat à justifier.

4. Comptes débiteurs

	2018	2017
Comptes débiteurs	50 328	74 975
TVH à recevoir	1 163 565	463 242
	1 213 893	538 217

Les comptes débiteurs correspondent en grande partie à des coûts recouverts après la fin de l'exercice et à la TVH à percevoir. Il est donc

inutile de constituer des provisions pour créances douteuses.

5. Comptes créditeurs et charges à payer

	2018	2017
Dépenses de fonctionnement et charges à payer	7 147 113	2 201 285
Honoraires à payer	1 142 974	98 535
Avantages sociaux accumulés	645 546	393 900
	8 935 633	2 693 720

Les dépenses de fonctionnement et charges à payer correspondent en grande partie à des transactions opérationnelles ordinaires avec des fournisseurs tiers et sont assujetties aux conditions commerciales habituelles. Les honoraires à payer correspondent aux honoraires versés, entre autres, aux directeurs du scrutin au titre des services rendus en vertu de la *Loi électorale*. Les avantages sociaux accumulés sont comptabilisés en fonction des arrangements en matière d'emploi et des droits prévus par la loi.

6. Avantages sociaux futurs

A) Prestations de retraite

Les employés à temps plein d'Élections Ontario cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), régime de retraite à prestations déterminées ouvert aux employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province, qui est le seul commanditaire de la CRF, détermine le montant des paiements annuels qu'Élections Ontario doit verser à la caisse. Comme le commanditaire doit s'assurer que la caisse de retraite est financièrement viable, les excédents ou éléments de passif non capitalisés découlant des évaluations actuarielles requises par la loi ne sont pas des actifs ou des obligations d'Élections Ontario. Les 830 000 \$ versés cette année par Élections Ontario (520 000 \$ en 2017)

sont déclarés dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

B) Obligation au titre des avantages sociaux accumulés

Les coûts relatifs aux indemnités de départ prescrites par la loi et aux congés accumulés inutilisés par les employés sont comptabilisés dans les présents états financiers. Pour l'exercice écoulé, ces coûts totalisent 256 000 \$ (113 000 \$ en 2017) et sont déclarés dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. L'obligation totale au titre de ces coûts est comptabilisée dans l'obligation au titre des avantages sociaux accumulés, moins les montants payables dans un délai d'un an, qui sont inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer, comme suit :

	2018	2017
Obligation totale au titre des indemnités de départ et des congés	1 549 374	1 293 180
Moins : montants dus dans un délai d'un an et inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	645 546	393 900
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés	903 828	899 280

C) Avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est déterminé et financé par le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs de l'Ontario, et n'est donc pas traité dans les présents états financiers.

7. Immobilisations corporelles

	Matériel et logiciel informatique	Logiciels en développement	Ameublement et matériel	Matériel électoral	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2017)	23 316 433	3 945 034	1 064 625	-	1 091 794	29 417 886
Acquisitions	8 957 478	-	49 150	33 266 945	36 928	42 310 501
Cessions	(402 566)	-	(83 619)	-	-	(486 185)
Transfert à partir des logiciels en développement	3 283 001	(3 283 001)	-	-	-	-
Solde de clôture (31 mars 2018)	35 154 346	662 033	1 030 156	33 266 945	1 128 722	71 242 202
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2017)	18 500 246	-	918 595	-	794 719	20 213 560
Amortissement	5 029 859	-	64 351	2 770 573	143 360	8 008 143
Cessions	(402 566)	-	(83 619)	-	-	(486 185)
Solde de clôture (31 mars 2018)	23 127 539	-	899 327	2 770 573	938 079	27 735 518
Valeur comptable nette (31 mars 2018)	12 026 807	662 033	130 829	30 496 372	190 643	43 506 684

	Matériel et logiciel informatique	Logiciels en développement	Ameublement et matériel	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2016)	21 811 415	687 684	1 059 606	889 998	24 448 703
Acquisitions	1 593 333	3 292 000	28 170	201 796	5 115 299
Cessions	(122 965)	-	(23 151)	-	(146 116)
Transfert à partir des logiciels en développement	34 650	(34 650)	-	-	-
Solde de clôture (31 mars 2017)	23 316 433	3 945 034	1 064 625	1 091 794	29 417 886
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2016)	14 980 509	-	884 127	704 727	16 569 363
Amortissement	3 642 702	-	57 619	89 992	3 790 313
Cessions	(122 965)	-	(23 151)	-	(146 116)
Solde de clôture (31 mars 2017)	18 500 246	-	918 595	794 719	20 213 560
Valeur comptable nette (31 mars 2017)	4 816 187	3 945 034	146 030	297 075	9 204 326

La plupart des immobilisations corporelles se rapportent au Système de gestion des élections (SGE). Au 31 mars 2018, le coût total des immobilisations pour le SGE était de 33 778 000 \$ (27 501 000 \$ en 2017), dont 3 976 000 \$ (2 892 000 \$ en 2017) ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi sur le financement des élections*. Au 31 mars 2018, la valeur comptable nette des immobilisations pour le SGE s'élevait au total à 9 678 000 \$ (7 931 000 \$ en 2017), dont 1 176 000 \$ (672 000 \$ en 2017) ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi sur le financement des élections*. La direction utilisera ce système pour administrer les élections générales de 2018.

8. Opérations entre apparentés

Élections Ontario fournit gratuitement certains services administratifs, notamment en matière de comptabilité, de ressources humaines et de soutien en technologie de l'information, pour l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

Élections Ontario a versé à Infrastructure Ontario 1 192 000 \$ (1 321 900 \$ en 2017) pour l'utilisation d'espaces de bureau, dont 52 000 \$ (49 000 \$ en 2017) ont été affectés à l'espace nécessaire à l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

En outre, Élections Ontario a versé au ministère des Finances la somme de 3 109 000 \$ (3 129 000 \$ en 2017) pour des services de technologie de l'information et d'autres services fournis par le Centre des données de Guelph, dont 7 800 \$ (7 800 \$ en 2017) ont été affectés à la *Loi sur le financement des élections*.

Tous les services relatifs à l'administration de la paie ont été gratuitement fournis par l'Assemblée législative de l'Ontario.

9. Instruments financiers

A) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Élections Ontario se révèle incapable d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un coût raisonnable. Élections Ontario gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. Élections Ontario demande à recevoir des fonds pour compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier, afin de disposer de fonds suffisants pour honorer ses obligations. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

B) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Élections Ontario est exposé à un risque de crédit minime découlant de ses comptes débiteurs.

Selon la direction, Élections Ontario n'est exposé à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, à la liquidité ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

10. Engagements en matière de location

Élections Ontario a conclu des baux de location concernant deux bureaux à Scarborough (jusqu'au 31 mai 2020), un entrepôt à Scarborough (jusqu'au 31 mars 2019) et un bureau à Toronto (jusqu'au 31 août 2019). Élections Ontario partage son bureau principal avec le Bureau qui administre la *Loi sur le financement des élections* et les coûts de location sont partagés en fonction de la superficie en pieds carrés occupée par les bureaux respectifs.

Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour Élections Ontario, à l'exclusion du

montant alloué à la *Loi sur le financement des élections*, pour le reste du bail, se présentent comme suit :

	\$
Exercice clos le 31 mars 2019	1 395 800
2020	1 281 600
2021	229 200
	2 906 600

11. Dépenses budgétaires

La partie du budget relative aux salaires et aux avantages sociaux est approuvée par la Commission de régie interne, le reste étant approuvé par le directeur général des élections. Le budget, tel qu'il est présenté, est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse, tandis que les résultats réels sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les ajustements ci-dessous sont nécessaires pour retraiter les chiffres du budget selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

	2018
	\$
Dépenses	
Approuvées par la Commission de régie interne	12 617 800
Approuvées par le directeur général des élections	91 535 800
Budget initial approuvé	104 153 600
Moins : dépenses immobilisées	(44 610 800)
Plus : amortissement des immobilisations corporelles	8 008 100
Plus : variation des charges constatées	6 154 400
Dépenses retraitées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public	73 705 300

12. Rapprochement avec le mode de présentation du volume 1 des Comptes publics

L'état des dépenses du Bureau du directeur général des élections – *Loi électorale*, figurant dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario, a été établi de telle sorte que les achats d'immobilisations corporelles sont passés en charges durant l'année d'acquisition au lieu d'être capitalisés et amortis sur la durée de vie utile. Sont exclues par ailleurs du volume 1 les charges à payer après fin avril 2018. Le rapprochement du total des charges déclaré dans le volume 1 avec le total des dépenses déclaré dans les présents états financiers se présente comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Administration des élections	9 230 342	6 917 000
Crédit législatif	84 227 513	22 215 771
Total des dépenses législatives selon le volume 1	93 457 855	29 132 771
Achat d'immobilisations	(42 310 501)	(5 115 299)
Amortissement des immobilisations	8 008 143	3 790 313
Variation des charges constatées	4 828 498	745 460
	(29 473 860)	(579 526)
Total des dépenses selon l'état des résultats et de l'excédent accumulé	63 983 995	28 553 245

Bureau du directeur général des élections

Loi sur le financement des élections

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018



Elections
Ontario

51 Rolark Drive
Toronto (Ontario) M1R 3B1

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints en vertu de la *Loi sur le financement des élections* ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et sous la responsabilité de la direction. Ils ont été établis comme il se doit suivant un seuil de signification raisonnable, sur la base des renseignements disponibles au 13 janvier 2020.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et dispose d'un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et des procédés formels, ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation appropriée des pouvoirs et une séparation adéquate des responsabilités.

Les états financiers ont été audités par la vérificatrice générale, qui a la responsabilité d'indiquer si, à son avis, ces états donnent une image fidèle de l'information financière conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport présenté à la page suivante, la vérificatrice précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Le directeur général des élections,

Greg Essensa

Le 13 janvier 2020

elections.on.ca

1 888 668-8683

Télécopieur : 416 326-6200

ATS : 1 888 292-2312



Rapport de l'auditeur indépendant

Au directeur général des élections
et au président de l'Assemblée législative de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces

risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi sur le financement des élections* au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats et de son excédent accumulé, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)
Le 13 janvier 2020

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

État de la situation financière

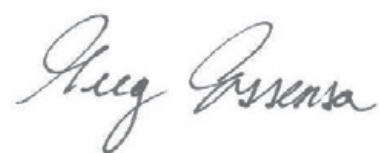
Au 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Actif financier		
Comptes débiteurs – Trésor	790 417	1 123 372
	790 417	1 123 372
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3)	626 391	957 271
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés (note 4B)	164 026	166 101
	790 417	1 123 372
Actif financier net	-	-
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 5)	1 195 378	715 264
Excédent accumulé	1 195 378	715 264

Engagements (note 9)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par :



Le directeur général des élections

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	Budget 2018 (note 10)	Chiffres réels 2018	Chiffres réels 2017
	\$	\$	\$
Dépenses			
Administration et fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux (note 4)	1 775 400	1 316 145	993 669
Honoraires	1 738 100	212 532	70 516
Charges et fournitures liées aux bureaux	315 500	209 359	117 994
Location des bureaux	51 900	51 969	48 806
Téléphone, affranchissement et expédition	15 000	13 910	13 624
Autres	3 900	2 880	2 272
Amortissement		604 349	522 237
	3 899 800	2 411 144	1 769 118
Subventions (note 6)			
Dépenses liées à la campagne électorale			
- candidats	315 200	21 677	177 354
- partis	110 300	(2 993)	41 141
Frais d'audit			
Rapports annuels			
- associations de circonscription	447 700	527 441	433 399
- partis	35 100	25 806	21 402
Rapports de campagne électorale			
- candidats	82 500	(2 432)	34 399
- partis	161 200	9 274	22 583
- associations de circonscription	31 100	247	11 176
Candidats à la direction d'un parti	10 600	9 576	584
Allocations trimestrielles			
- associations de circonscription	3 050 000	3 015 736	742 153
- partis	12 881 400	12 682 882	3 220 597
	17 125 100	16 287 214	4 704 788
Total des dépenses	21 024 900	18 698 358	6 473 906
Moins : contributions anonymes et contributions en trop reçues (note 2B)	1 000	44 710	68 202
Dépenses nettes	21 023 900	18 653 648	6 405 704
Recettes			
Trésor – crédits votés (note 2B)	21 023 900	19 133 762	5 949 262
Excédent (déficit) annuel	-	480 114	(456 442)
Excédent accumulé au début de l'exercice		715 264	1 171 706
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		1 195 378	715 264

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif financier net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	Budget 2018	Chiffres réels 2018	Chiffres réels 2017
	\$	\$	\$
Excédent (déficit) annuel	-	480 114	(456 442)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 084 463)	(65 795)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	604 349	522 237
Augmentation (diminution) de l'actif financier net	-	-	-
Actif financier net au début de l'exercice	-	-	-
Actif financier net à la fin de l'exercice	-	-	-

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Opérations de fonctionnement		
Excédent (déficit) annuel	480 114	(456 442)
Amortissement des immobilisations corporelles	604 349	522 237
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés	2 075	26 818
	1 086 538	92 613
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (Augmentation) Diminution des comptes débiteurs – Trésor	(332 955)	188 530
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	330 880	(215 348)
	(2 075)	(26 818)
Trésorerie générée par les opérations de fonctionnement	1 084 463	65 795
Opérations en capital		
Achat d'immobilisations corporelles	(1 084 463)	(65 795)
Trésorerie utilisée pour les opérations en capital	(1 084 463)	(65 795)
(Augmentation) Diminution de la trésorerie	-	-
Trésorerie au début de l'exercice	-	-
Trésorerie à la fin de l'exercice	-	-

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

1. Nature des activités

Le Bureau du directeur général des élections (le Bureau) est chargé de faire appliquer la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*. Les présents états financiers reflètent les activités exercées en vertu de la *Loi sur le financement des élections* (la Loi). Conformément à cette Loi, le directeur général des élections enregistre et examine les documents déposés par les partis politiques, les associations de circonscription, les candidats aux élections, les candidats à la direction d'un parti et les candidats à l'investiture en Ontario, afin de surveiller qu'ils respectent les plafonds des dépenses et des contributions établis par la Loi. Le directeur général des élections verse également des subventions et des allocations aux bénéficiaires admissibles aux termes de la Loi. Le 2 janvier 2017, une nouvelle loi prévoyant l'octroi de subventions à l'égard des frais d'audit (aussi appelés frais de vérification) aux candidats à l'investiture a été adoptée. Ces allocations sont versées depuis le 1^{er} juillet 2017.

Une élection partielle, une campagne de désignation du chef d'un parti et 122 courses à l'investiture ont été organisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

2. Conventions comptables importantes

A) Référentiel comptable

La direction a dressé les présents états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-après.

B) Comptabilisation des recettes

Financement provincial

Le Bureau est financé au moyen de crédits votés

chaque année par la province de l'Ontario (la province). Les dépenses et les acquisitions d'actifs admissibles au sens de la Loi sont payées par le Bureau du directeur général des élections et remboursées à même le Trésor jusqu'à concurrence du plafond des crédits votés.

Les recettes issues des crédits votés sont comptabilisées pour la même période que les dépenses admissibles engagées et les actifs ainsi acquis.

C) Contributions anonymes et contributions en trop

Aux termes de la Loi, les contributions anonymes reçues par un parti politique, une association de circonscription, un candidat ou une candidate à une élection ou encore un candidat ou une candidate à la direction d'un parti inscrits doivent être remises au directeur général des élections. Il convient également de remettre au directeur général des élections les contributions en trop, c'est-à-dire celles qui dépassent le plafond précisé dans la Loi, à moins que le bénéficiaire soit en mesure de rembourser ces contributions en trop au donateur. Du fait de leur nature imprévisible, ces contributions sont comptabilisées au moment de leur réception.

C) Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens utilisés et de tous les services reçus pendant l'exercice est porté aux dépenses.

D) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la

demi-année durant l'exercice où l'actif est acquis et disponible, comme il est indiqué ci-après :

Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Ameublement et matériel	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les actifs en développement ne sont pas amortis avant d'être disponibles à des fins productives.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, ladite immobilisation corporelle est dépréciée. Le montant de la dépréciation est comptabilisé comme dépense dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

E) Instruments financiers

Les éléments d'actif et de passif financier du Bureau sont comptabilisés comme suit :

- ▶ Les comptes débiteurs sont comptabilisés au coût.
- ▶ Les comptes créditeurs et les charges à payer sont comptabilisés au coût.
- ▶ L'obligation au titre des avantages sociaux accumulés est comptabilisée au coût en fonction des droits acquis par les employés au 31 mars 2018. Une estimation de la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles concernant la date de versement de ces avantages n'a pas été réalisée, car il ne devrait pas y avoir d'écart significatif par rapport au montant comptabilisé.

Le Bureau n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

F) Subventions et allocations

Subventions

Les subventions pour les dépenses liées à la campagne électorale et les subventions à l'égard des frais d'audit des rapports de campagne sont

comptabilisées pour l'exercice durant lequel l'élection a eu lieu. Les subventions octroyées aux candidats à l'investiture à l'égard des frais d'audit sont comptabilisées pour l'exercice au cours duquel les rapports correspondants sont déposés. Les subventions octroyées aux candidats à la direction d'un parti à l'égard des frais d'audit sont comptabilisées pour l'exercice au cours duquel le scrutin correspondant s'est déroulé. Les subventions à l'égard des frais d'audit des rapports annuels sont comptabilisées pour l'exercice relatif à ces rapports.

Les subventions à l'égard des frais d'audit destinées aux partis politiques, aux associations de circonscription, aux candidats à une élection et aux candidats à la direction d'un parti sont radiées des comptes si le rapport correspondant à la charge à payer au titre des subventions est antérieur de plus de trois ans à la date de publication des états financiers. Les subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale sont examinées au cas par cas en vue de leur radiation et sont effectivement radiées des comptes dès lors que la probabilité de versement est faible.

Allocations

Des allocations sont dues aux partis politiques et aux associations de circonscription admissibles pour chaque trimestre de l'exercice financier. Ces allocations sont comptabilisées pour l'exercice correspondant aux trimestres visés.

G) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des recettes et des dépenses déclarés pour la période de référence. La durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges au titre des subventions à l'égard de la campagne électorale et des frais d'audit, et l'obligation au

titre des avantages sociaux accumulés sont des éléments qui nécessitent de recourir à d'importantes estimations.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans les présents états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

3. Comptes créditeurs et charges à payer

	2018	2017
Subventions et allocations à payer	568 372	924 404
Passif – administration et fonctionnement	15 847	6 131
Avantages sociaux accumulés	42 172	26 736
	626 391	957 271

Dans les subventions et allocations à payer sont déclarés les montants dus aux partis, aux associations de circonscription et aux candidats inscrits. Le passif lié à l'administration et au fonctionnement correspond à des transactions opérationnelles ordinaires avec des fournisseurs tiers et est assujéti aux conditions commerciales habituelles. Les avantages sociaux accumulés sont comptabilisés en fonction des arrangements en matière d'emploi et des droits prévus par la loi.

4. Avantages sociaux futurs

A) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du Bureau cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), régime de retraite à prestations déterminées ouvert aux employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province, qui est le seul commanditaire de la CRF, détermine le montant des paiements annuels que le Bureau doit verser à la caisse. Comme le commanditaire doit s'assurer que la caisse de retraite est

financièrement viable, les excédents ou éléments de passif non capitalisés découlant des évaluations actuarielles requises par la loi ne sont pas des actifs ou des obligations du Bureau.

Les 70 000 \$ versés cette année par le Bureau (55 000 \$ en 2017) sont déclarés dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

B) Obligation au titre des avantages sociaux accumulés

Les coûts relatifs aux indemnités de départ prescrites par la loi et aux congés accumulés inutilisés par les employés sont comptabilisés dans les présents états financiers. Pour l'exercice écoulé, ces coûts totalisent 13 300 \$ (25 000 \$ en 2017) et sont déclarés dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. L'obligation totale au titre de ces coûts est comptabilisée dans l'obligation au titre des avantages sociaux accumulés, moins les montants payables dans un délai d'un an, qui sont inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer, comme suit :

	2018	2017
Obligation totale au titre des indemnités de départ et des congés	206 198	192 837
Moins : montants dus dans un délai d'un an et inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	42 172	26 736
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés	164 026	166 101

C) Avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est déterminé et financé par le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs de l'Ontario, et n'est donc pas traité dans les présents états financiers.

5. Immobilisations corporelles

	Matériel et logiciel informatique	Logiciels en développement	Ameublement et matériel	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2017)	2 892 631	84 166	58 828	46 511	3 082 136
Acquisitions	1 084 463	-	-	-	1 084 463
Cessions	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31 mars 2018)	3 977 094	84 166	58 828	46 511	4 166 599
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2017)	2 261 533	-	58 828	46 511	2 366 872
Amortissement	604 349	-	-	-	604 349
Cessions	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31 mars 2018)	2 865 882	-	58 828	46 511	2 971 221
Valeur comptable nette (31 mars 2018)	1 111 212	84 166	-	-	1 195 378

	Matériel et logiciel informatique	Logiciels en développement	Ameublement et matériel	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2016)	2 828 374	82 628	58 828	46 511	3 016 341
Acquisitions	64 257	1 538	-	-	65 795
Cessions	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31 mars 2017)	2 892 631	84 166	58 828	46 511	3 082 136
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2016)	1 739 296	-	58 828	46 511	1 844 635
Amortissement	522 237	-	-	-	522 237
Cessions	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31 mars 2017)	2 261 533	-	58 828	46 511	2 366 872
Valeur comptable nette (31 mars 2017)	631 098	84 166	-	-	715 264

La plupart des immobilisations corporelles correspondent aux améliorations internes apportées au Système de gestion des élections (SGE). Au 31 mars 2018, le coût total des immobilisations pour le SGE était de 33 778 000 \$ (27 501 000 \$ en 2017), dont 3 976 000 \$ (2 892 000 \$ en 2017) ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la Loi. Au 31 mars 2018, la valeur comptable nette des immobilisations pour le SGE s'élevait au total à 9 678 000 \$ (7 931 000 \$ en 2017), dont 1 176 000 \$ (672 000 \$ en 2017) ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la Loi. La direction utilisera ce système pour administrer les élections générales de 2018.

6. Subventions et allocations

A) Subventions

Les montants des subventions indiqués ci-après sont en vigueur pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017. Les montants seront indexés chaque année à partir du 1^{er} janvier 2019.

- Dépenses liées à la campagne électorale engagées par chaque candidate ou candidat inscrit recueillant au moins 5 p. 100 des suffrages exprimés dans une circonscription électorale [avant le 1^{er} janvier 2017 : 15 p. 100]. Sera remboursé le montant le plus faible des deux calculs suivants : 20 p. 100 des dépenses de campagne du candidat ou de la candidate, ou 20 p. 100 du plafond autorisé des dépenses de campagne, soit 1,30 \$ par électeur admissible. Les candidats de certaines circonscriptions du Nord peuvent recevoir 9 478 \$ supplémentaires.
- Dépenses liées à la campagne électorale engagées par chaque parti inscrit recueillant au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés dans une circonscription électorale. Le montant remboursé correspond à 0,05 \$ par

électeur admissible dans chaque circonscription électorale.

- Les frais d'audit des rapports de campagne et des rapports annuels d'une association de circonscription inscrite sont remboursés à hauteur d'un maximum de 812 \$ par rapport.
- Les frais d'audit des rapports de campagne et des rapports annuels d'un parti inscrit sont remboursés à hauteur d'un maximum de 1 625 \$ par rapport.
- Les frais d'audit des rapports de campagne d'un candidat ou d'une candidate à une élection sont remboursés à hauteur d'un maximum de 1 354 \$ par rapport.
- Les frais d'audit des rapports de campagne d'un candidat ou d'une candidate à la direction d'un parti sont remboursés à hauteur d'un maximum de 1 083 \$ par rapport.
- Les frais d'audit des rapports de campagne d'un candidat ou d'une candidate à l'investiture qui a accepté des contributions d'au moins 10 000 \$ ou engagé des dépenses d'au moins 10 000 \$ sont remboursés à hauteur d'un maximum de 1 083 \$ par rapport.

B) Allocations

Les taux et montants des allocations trimestrielles figurant ci-après sont en vigueur pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Le taux des allocations trimestrielles versées aux partis diminuera chaque année civile entre 2018 et 2020; les allocations seront indexées à compter du 1^{er} janvier 2021. L'indexation annuelle du montant des allocations trimestrielles versées aux associations de circonscription entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

- Une allocation trimestrielle est versée à tous les partis inscrits dont les candidats ont obtenu, lors de la dernière élection générale, soit au moins 2 p. 100 du nombre de votes

validement exprimés à l'échelle de la province, soit au moins 5 p. 100 du nombre de votes validement exprimés dans les circonscriptions électorales où le parti a parrainé un candidat ou une candidate. L'allocation trimestrielle correspond à 0,636 \$ multiplié par le nombre de votes validement exprimés en faveur des candidats du parti à la dernière élection générale.

- Une allocation trimestrielle est versée à toutes les associations de circonscription inscrites dont la candidate ou le candidat inscrit associé au parti inscrit de cette association a obtenu au moins 2 p. 100 du nombre de votes validement exprimés lors de la dernière élection. Par ailleurs, les documents que l'association de circonscription est tenue de déposer au cours des quatre années qui précèdent doivent être complets. Toute association en situation de non-conformité n'a pas droit à l'allocation. Un montant trimestriel de 6 363 \$ est attribué à chaque circonscription électorale. Ce montant est partagé de manière proportionnelle en fonction du pourcentage de votes en faveur du candidat ou de la candidate de chaque parti, puis versé à l'association de circonscription.

7. Opérations entre apparentés

Certains des services administratifs nécessaires à l'administration de la Loi, notamment en matière de comptabilité, de ressources humaines et de soutien en technologie de l'information, sont fournis gratuitement par le Bureau du directeur général des élections.

Le Bureau du directeur général des élections a affecté 52 000 \$ (49 000 \$ en 2017) à l'utilisation d'espaces de bureau nécessaires à l'administration de la Loi.

Le Bureau du directeur général des élections a affecté 7 800 \$ (7 800 \$ en 2017) à des services

de technologie de l'information et à d'autres services fournis par le ministère des Finances nécessaires à l'administration de la Loi.

Tous les services relatifs à l'administration de la paie ont été gratuitement fournis par l'Assemblée législative de l'Ontario.

8. Instruments financiers

A) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau se révèle incapable d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un coût raisonnable. Le Bureau gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. Il se finance au moyen de crédits votés chaque année, afin de disposer de fonds suffisants pour honorer ses obligations. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

B) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le Bureau est exposé au risque de crédit notamment du fait de soldes à recevoir de la province.

Selon la direction, le Bureau n'est exposé à aucun risque important de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

9. Engagements en matière de location

Le Bureau a conclu un bail de location pour ses locaux actuels jusqu'au 31 mai 2020. Les charges annuelles du Bureau du directeur général des élections à l'égard de la location des bureaux sont établies en fonction de la superficie en pieds carrés occupée. Les montants des futurs engagements en matière de location associés aux espaces nécessaires à l'administration de la Loi sont les suivants :

	\$
Exercice clos le 31 mars 2019	47 400
2020	47 400
2021	7 900
	102 700

10. Dépenses budgétaires

Le budget, qui est approuvé par la Commission de régulation interne, est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse, tandis que les résultats réels sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les ajustements ci-dessous sont nécessaires pour retraiter les chiffres du budget selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

	2018
	\$
Dépenses	
Budget initial approuvé	21 023 900
Moins : dépenses immobilisées	(968 500)
Plus : amortissement des immobilisations corporelles	604 300
Moins : variation des charges constatées	(368 200)
Dépenses retraitées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public	20 291 500

11. Rapprochement avec le mode de présentation du volume 1 des Comptes publics

L'état des dépenses du Bureau, présenté dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario, a été établi conformément aux conventions comptables observées pour préparer les estimations soumises à des fins d'approbation à la Commission de régulation interne, selon lesquelles les achats d'immobilisations corporelles sont passés en charges durant l'année d'acquisition au lieu d'être capitalisés et amortis

sur la durée de vie utile. Sont exclus par ailleurs du volume 1 les subventions à payer, les coûts relatifs aux futurs avantages sociaux et les autres dépenses administratives payées après fin avril 2018. Le rapprochement du total des charges déclaré dans le volume 1 avec le montant net des dépenses déclaré dans les présents états financiers se présente comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Total des charges selon le volume 1	19 480 319	6 136 709
Variation des subventions et allocations à payer	(356 031)	(217 500)
Variation des charges administratives constatées	9 474	30 053
Achat d'immobilisations	(1 084 463)	(65 795)
Amortissement des immobilisations	604 349	522 237
	(826 671)	268 995
Dépenses nettes selon les états financiers audités	18 653 648	6 405 704

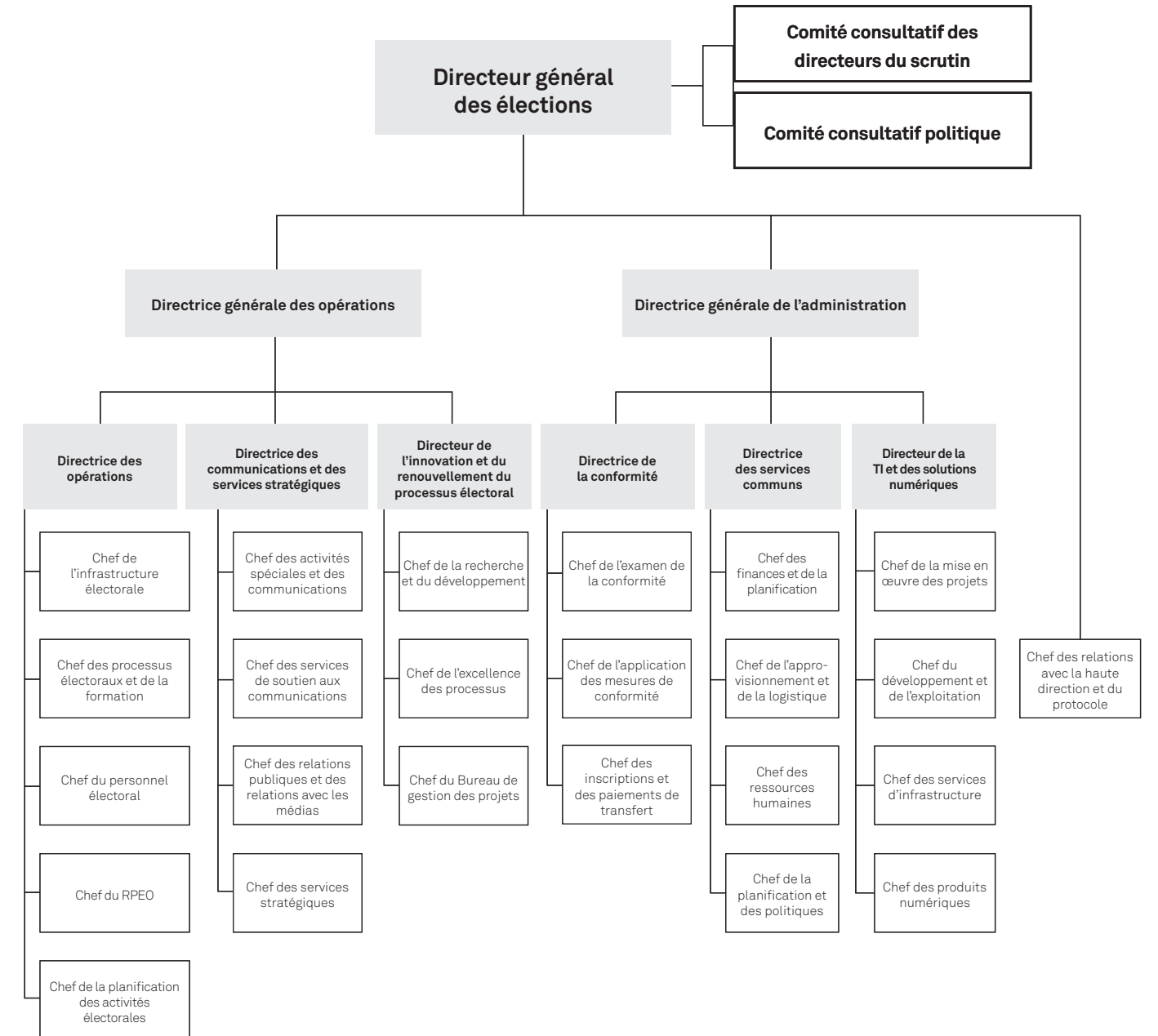
Annexe A : Présentation de l'organisme

Le directeur général des élections de l'Ontario est un fonctionnaire de l'Assemblée législative de l'Ontario nommé aux termes de la *Loi électorale* de la province. Le Bureau du directeur général des élections, qui exerce ses activités sous le nom d'« Élections Ontario », est un organisme apolitique de l'Assemblée législative de l'Ontario chargé de la tenue des élections générales, des élections partielles et des référendums. Élections Ontario supervise également l'inscription et la réglementation de l'activité financière des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de la province.

Les activités du bureau sont régies par la *Loi électorale*, la *Loi sur le financement des élections* et plusieurs autres lois.

1	2	3
VISION	MISSION	MANDAT
<p>La vision d'Élections Ontario consiste à mettre en place des services modernes qui donnent la priorité aux besoins des électeurs et des électrices de la province. Pour y parvenir, Élections Ontario continuera à jouer un rôle d'innovateur et de chef de file en définissant des points de référence clés aux fins de l'administration des élections.</p>	<p>La mission d'Élections Ontario est de préserver l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral et d'administrer les élections de façon efficace, équitable et impartiale.</p>	<p>Élections Ontario a pour mandat d'administrer le processus électoral en Ontario conformément à la législation provinciale.</p>

Structure de gestion d'Élections Ontario



31 mars 2017

Annexe B : Partis politiques inscrits au 31 mars 2018

Nom de parti	Nom ou abréviation du parti qui figurera sur les documents électoraux
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	NPD de l'Ontario
Parti libéral de l'Ontario	Parti libéral de l'Ontario
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti PC de l'Ontario
Parti communiste du Canada (Ontario)	Communiste
Parti libertarien de l'Ontario	Libertarien
Parti de la Liberté – Ontario	Parti de la Liberté – Ontario
Parti Vert de l'Ontario	Parti Vert de l'Ontario
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Ontario Provincial Confederation of Regions Party
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux
Nord de l'Ontario Parti	N O P
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	PCCC
Le Parti Politique du Peuple	Le Peuple
Parti Pauvre de l'Ontario	Pauvres
Parti écologique végan	Parti écologique végan
Equal Parenting Party	E.P.P.

Date d'inscription	Méthode d'inscription
13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
3 septembre 1975	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
18 août 1976	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Inscrit sous le nom « Unparty Party (Ontario) » le 26 novembre 1980. Renommé le 19 octobre 1983.	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
4 juillet 1984	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
30 mai 1990	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
18 septembre 2007	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Inscrit sous le nom « Northern Ontario Heritage Party » le 5 août 2010. Renommé le 29 juin 2016.	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
12 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
13 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
14 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
14 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
30 avril 2014	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>

Nom de parti	Nom ou abréviation du parti qui figurera sur les documents électoraux
Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti
Ontario Moderate Party	Ontario Moderate Party
Parti Trillium de l'Ontario	Parti Trillium PTO
Cultural Action Party of Ontario	CAP
Stop the New Sex-Ed Agenda	Stop the New Sex-Ed Agenda
Alliance de l'Ontario	Alliance

Date d'inscription	Méthode d'inscription
Inscrit sous le nom « Aucune de ces Réponses Parti de l'Ontario » le 15 mai 2014. Renommé sous l'appellation « Aucune de ces Réponses Parti » le 10 mars 2016. Renommé le 19 décembre 2017.	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
22 mai 2014	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
22 mai 2014	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Inscrit sous le nom « Canadian Constituents' Party » le 2 novembre 2016. Renommé le 15 août 2017.	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
2 novembre 2016	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Inscrit sous le nom « Parti de l'Alliance de l'Ontario » le 23 novembre 2017. Renommé le 28 février 2018.	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>

Annexe C : Demandes d'inscription du nom d'un nouveau parti politique en 2017-2018

Date de la décision du directeur général des élections	Nom demandé	Abréviation demandée
23 janvier 2017	Peoples Federation of Ontario (nom français non demandé)	PFO (abréviation française non demandée)
23 janvier 2017	Ontario Environmental Alliance Party (nom français non demandé)	Ontario Environmental Alliance Party (O.E.A.P.) (abréviation française non demandée)
1 ^{er} février 2017	Parti uni de l'Ontario	Parti uni de l'Ontario
6 mars 2017	Concentré pour le parti de l'Ontario	CPLPO
6 mars 2017	The Middle Way Party of Common Sense (nom français non demandé)	The Middle Way Party of Common Sense (abréviation française non demandée)
6 mars 2017	Empower Peoples Policies (nom français non demandé)	E.P.P.I.C. (abréviation française non demandée)
6 mars 2017	Responsabilité Parti De Ontario	RPO
13 juillet 2017	Le Parti Bleu de l'Ontario	Parti Bleu
13 juillet 2017	Le Parti Moralité du Ontario	P.M.O.
28 juillet 2017	Parti de l'Ontario	Parti de l'Ontario
15 août 2017	The New People's Choice Party of Ontario (nom français non demandé)	TNPCP (abréviation française non demandée)
15 août 2017	Republican Party of Ontario (nom français non demandé)	RPO (abréviation française non demandée)
15 août 2017	Parti de Gardienne de l'Ontario	Parti de Gardienne de l'Ontario
16 octobre 2017	Make A Difference Party of Ontario (nom français non demandé)	MAD (abréviation française non demandée)
16 octobre 2017	Parti Multiculturel de l'Ontario	Parti Multiculturel de l'Ontario
16 octobre 2017	Arrêtons le changement climatique	s. o. (abréviation française non demandée)
16 octobre 2017	Upper Canada Party (nom français non demandé)	UCP (abréviation française non demandée)
20 novembre 2017	The Working Bee of Canada (nom français non demandé)	The Working Bee (abréviation française non demandée)
19 décembre 2017	Le Parti Civil	LPC

Nom du demandeur	Décision du directeur général des élections
Todd Lever	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Wayne Elliott	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Grace Joubarne	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable (demande retirée)
Duncan Gallagher	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Piotr Grzywacz	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Brent James Franklin	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Constantine Rice	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Paven Bratch	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Michael Manocchio	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Alexander Eyre	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable (demande retirée)
Daryl Christoff	Nom : Acceptable Abréviation : Inacceptable
James Guglielmin	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Michael Thal	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Max Power	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Wasył Luczkiw	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
E. Kenneth Ranney	Nom : Acceptable Abréviation : s. o.
Devon Long	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Leoncio Chang Chua	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Kyle Hinds	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable

Date de la décision du directeur général des élections	Nom demandé	Abréviation demandée
15 janvier 2018	Justice and Freedom For All Party of Ontario (nom français non demandé)	J and F (abréviation française non demandée)
24 janvier 2018	Ontario Environmental Alliance Party (nom français non demandé)	Ontario Environmental Alliance Party (O.E.A.P.) (abréviation française non demandée)
24 janvier 2018	People-United (nom français non demandé)	People-United (abréviation française non demandée)
28 février 2018	Parti siècle de l'Ontario	Partie Siecle
28 février 2018	Partie de la reforme Social de l'Ontario	SRP
10 mars 2018	Parti Économique Canadien	PEC
10 mars 2018	The Middle Way Party of Common Sense (nom français non demandé)	The Middle Way Party of Common Sense (abréviation française non demandée)
10 mars 2018	Parti OVNI	s. o. (abréviation française non demandée)
10 mars 2018	Workers Party of Ontario (nom français non demandé)	WPO (abréviation française non demandée)
20 mars 2018	Consensus Ontario	Consensus Ontario
20 mars 2018	Parti de la Vertu de l'Ontario	POV

Nom du demandeur	Décision du directeur général des élections
Sukhdev Singh Kooner	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Wayne Elliott	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Grace Joubarne	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
John Taylor	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Abu Alam	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Patrick Knight	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Piotr Grzywacz	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Jefferson Wright	Nom : Acceptable Abréviation : s. o.
David Parsons	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Bradley Harness	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
Jeremy Grub	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable

Annexe D : Modifications concernant les associations de circonscription inscrites par parti politique en 2017-2018

Nom du parti	Nombre d'associations de circonscription inscrites	
	au 1 ^{er} janvier 2017	au 31 mars 2018
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	10	11
Parti communiste du Canada (Ontario)	0	1
Cultural Action Party of Ontario	0	0
Equal Parenting Party	0	0
Parti de la Liberté – Ontario	9	12
Parti Vert de l'Ontario	47	120
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	107	123
Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	122	124
Nord de l'Ontario Parti	4	8
Alliance de l'Ontario	0	14
Parti libéral de l'Ontario	114	124
Parti libertarien de l'Ontario	3	3
Ontario Moderate Party	0	0
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	2	2
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	2	3
Parti Pauvre de l'Ontario	3	3
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	122	124
Stop the New Sex-Ed Agenda	0	4
Le Parti Politique du Peuple	3	3
Parti Trillium de l'Ontario	0	11
Parti écologique végan	0	0
TOTAL	548	690

Annexe E : Plafonds des contributions en 2017 et 2018

Élections Ontario est responsable de l'examen et de l'approbation de tous les états financiers présentés par les partis politiques, les candidats, les associations de circonscription, les candidats à la direction d'un parti et les tiers annonceurs inscrits aux termes de la *Loi sur le financement des élections*. Tous les rapports financiers déposés auprès d'Élections Ontario sont mis à la disposition du public dans notre bureau central. Les états sommaires sont, quant à eux, publiés sur le site Web d'Élections Ontario.

Tous les états financiers (y compris la liste des contributions d'un montant supérieur à 100 dollars) sont publiés, tels qu'ils ont été soumis, sur le site Web dans un délai visé de 30 jours ouvrables suivant la date limite de leur dépôt. Toute révision qui est susceptible d'être apportée au cours du processus d'examen de conformité figure dans la version « finale » des documents, qui est également publiée sur le site Web après approbation.

Tous les rapports financiers déposés auprès d'Élections Ontario sont examinés afin de vérifier qu'ils sont conformes aux dispositions de la *Loi sur le financement des élections*. Les données financières contenues dans le présent rapport et ses annexes correspondent aux renseignements déposés auprès du directeur général des élections et ont fait l'objet de révisions jusqu'à leur date de publication. Sur le site Web d'Élections Ontario, les données relatives au financement électoral sont mises à jour au fur et à mesure des révisions.

Plafonds des contributions

Les plafonds des contributions sont indexés annuellement. On trouvera dans le tableau ci-après les plafonds des contributions pour les années 2017 et 2018.

Entité politique	Description	2017 (\$)	2018 (montant de base x facteur d'indexation de 1,018) (\$)	Article de la Loi	États financiers correspondants
Partis politiques inscrits	Contributions faites à un parti politique inscrit par année civile	1 200	1 222	18 (1)	AR-10
					CR-4
Associations de circonscription Candidats à l'investiture	Total des contributions faites aux associations de circonscription inscrites et aux candidats à l'investiture inscrits d'un parti politique inscrit par année civile	1 200	1 222	18 (1.1)	AR-1
					CR-3 et CR-6
Candidats	Contributions faites aux candidats inscrits d'un parti politique inscrit pendant la période de campagne électorale	1 200	1 222	18 (1.2)	CR-1
Candidats à la direction	Contributions faites à un candidat à la direction d'un parti politique inscrit par année civile	1 200	1 222	18 (1.4)	CR-5

Annexe F : Sommaire des données financières extraites des états financiers annuels de 2017 des partis politiques inscrits

	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Cultural Action Party of Ontario (anciennement dénommé Canadian Constituents' Party)	Equal Parenting Party	Parti de la Liberté – Ontario	Go Vegan (anciennement dénommé Parti écologique végétarien)	Parti Vert de l'Ontario	Nouveau parti démocratique de l'Ontario
A. État des recettes et des dépenses	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	0	33 200	0	250	19 839	0	627 603	2 105 524
Transferts					3 000		24 214	855 268
Autres recettes		589					643 112	3 518 858
Total des recettes	0	33 789	0	250	22 839	0	1 294 929	6 479 649
Dépenses								
Transferts	200						1 730	880 719
Autres dépenses	225	35 123		892	21 350	106	1 061 787	3 223 761
Total des dépenses	425	35 123		892	21 350	106	1 063 517	4 104 480
Excédent des recettes sur les dépenses	-425	-1 334		-642	1 489	-106	231 412	2 375 169
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale							-708	-8 453
Excédent (déficit) ajusté de la période précédente	555	4 214		383	6 278	1 730	73 786	-3 282 908
Excédent (déficit) en fin d'exercice	130	2 880		-259	7 767	1 624	304 489	-916 191
Provenance des contributions								
Particuliers	0	33 200	0	250	19 839	0	627 603	2 105 524
Contribution moyenne								
Particuliers	0	369	0	250	279	0	176	174
B. État de l'actif et du passif	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif								
Total	130	2 880			7 767	1 624	358 095	1 456 497
Passif et excédent								
Passif				259			53 605	2 372 688
Excédent (déficit)	130	2 880		-259	7 767	1 624	304 489	-916 191
Total	130	2 880			7 767	1 624	358 095	1 456 497

Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti (anciennement dénommé Aucune de ces Réponses Parti)	Nord de l'Ontario Parti	Alliance de l'Ontario	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Moderate Party	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti Pauvre de l'Ontario	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Stop the New Sex-Ed Agenda	Le Parti Politique du Peuple	Parti Trillium de l'Ontario
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
11 398	3 600	16 365	1 634 229	25 605	0	500	30 801	0	2 403 356	142 950	10 975	10 819
			621 116						759 440			
		80	5 202 153	1 901					5 248 988			580
11 398	3 600	16 445	7 457 498	27 506	0	500	30 801	0	8 411 784	142 950	10 975	11 399
450			15 275						278 969			
7 037	4 689	4 507	5 649 419	17 854		23	30 455		11 616 427	74 881	7 917	2 918
7 487	4 689	4 507	5 664 694	17 854		23	30 455		11 895 396	74 881	7 917	2 918
3 911	-1 089	11 938	1 792 804	9 652		477	345		-3 483 612	68 069	3 058	8 481
-45			-48 056						1 379 493	-26 544	-923	
-2 973	1 249		-2 007 468	30 510		844	13 348		2 115 699	33 682	-1 389	3 324
893	160	11 938	-262 720	40 163		1 321	13 693		11 580	75 207	746	11 805
11 398	3 600	16 365	1 634 229	25 605	0	500	30 801	0	2 403 356	142 950	10 975	10 819
670	25	511	198	43	0	500	751	0	131	225	523	309
2 843	160	14 433	1 273 648	40 447		1 321	13 693		2 636 067	76 456	746	12 535
1 950		2 494	1 536 368	285					2 624 487	1 249		730
893	160	11 938	-262 720	40 163		1 321	13 693		11 580	75 207	746	11 805
2 843	160	14 433	1 273 648	40 447		1 321	13 693		2 636 067	76 456	746	12 535

Annexe H : Sommaire des données extraites des rapports sur la période de campagne déposés par les tiers inscrits pour l'élection partielle de Sault Ste. Marie du 1^{er} juin

État des recettes et des dépenses

	Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), division de l'Ontario	Ontario Medical Association	Ontario Health Coalition
	\$	\$	\$
Recettes			
Contributions nettes	5 731	0	80
Fonds propres des tiers	0	3 293	1 826
Total des recettes	5 731	3 293	1 906
Dépenses			
Total des dépenses de publicité politique pendant la période électorale	4 661	0	1 906
Total des dépenses de publicité politique hors période électorale	0	0	0
Total des dépenses de publicité politique de tiers	4 661	3 293	1 906

Ventilation des recettes provenant des contributions

Tiers	Fonds particuliers	Contributions nettes			Total
		Particuliers	Personnes morales	Syndicats	
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), division de l'Ontario				5 731	5 731
Ontario Medical Association	3 293				3 293
Ontario Health Coalition	1 826	80			1 906
Total	5 119	80		5 731	10 930

Annexe I : Sommaire des données financières extraites des états financiers annuels de 2017 des associations de circonscription inscrites

	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Cultural Action Party of Ontario (anciennement dénommé Canadian Constituents' Party)	Equal Parenting Party	Parti de la Liberté – Ontario	Go Vegan (anciennement dénommé Parti écologique végétarien)	Parti Vert de l'Ontario	Nouveau parti démocratique de l'Ontario
A. État des recettes et des dépenses	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢
Recettes								
Contributions nettes	0	1 548	6 023	125 778	1 873 798			737 643
Transferts	200			1 780	133 570			892 248
Autres recettes			687	133 378	1 290 588			773 343
Total des recettes	200	1 548	6 710	260 936	3 297 956			2 403 233
Dépenses								
Transferts			3 000	24 759	698 153			868 376
Autres dépenses	187	28	2 349	64 806	1 041 124	50		510 717
Total des dépenses	187	28	5 349	89 565	1 739 276	50		1 379 093
Excédent des recettes sur les dépenses	13	1 520	1 361	171 371	1 558 679	-50		1 024 141
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale				-108	-8 054			52 439
Excédent (déficit) ajusté de la période précédente	105		781	149 543	3 395 044	542		1 225 422
Excédent (déficit) en fin d'exercice	118	1 520	2 142	320 806	4 945 670	492		2 302 002
Provenance des contributions								
Particuliers	200	1 548			1 873 798			737 643
Contribution moyenne								
Particuliers		258	114	292	299			201
B. État de l'actif et du passif	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢
Actif								
Total	118	1 520	2 142	330 235	5 277 417	492		2 516 361
Passif et excédent								
Passif				9 429	331 748			214 360
Excédent (déficit)	118	1 520	2 142	320 806	4 945 670	492		2 302 002
Total	118	1 520	2 142	330 235	5 277 417	492		2 516 361

Aucune de ces Réponses Démocratique Directe Parti (anciennement dénommé Aucune de ces Réponses Parti)	Nord de l'Ontario Parti	Alliance de l'Ontario	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti Pauvre de l'Ontario	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Stop the New Sex-Ed Agenda	Le Parti Politique du Peuple	Parti Trillium de l'Ontario
¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢
4 178			3 338 975	4 350		17 146		1 400 067		0	
			299 719								
1 133			2 300 905			475					
5 311			5 939 599	4 350		17 621		1 400 067		0	
			759 571					46 040			
2 766			2 644 210	4 350		11 907		28 486		534	
2 766			3 403 781	4 350		11 907		85 188		921	
2 545			2 535 818			5 714		1 314 879		-921	
				2 997							
			5 001 874					1 317 877		-921	
2 545			7 517 190			5 714					
4 178			3 338 975	4 350		17 146		1 400 067			
209			308	725		281		115			
¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢
2 545			8 316 004			10 276					
			798 813								
2 545			7 517 190			5 714					
2 545			8 316 004			10 276					

Annexe J : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de campagne des candidats inscrits et des associations de circonscription inscrites pour l'élection partielle de Sault Ste. Marie du 1^{er} juin 2017

Circonscription électorale	Nom du candidat	Parti	Recettes dont transferts	Recettes hors transferts	Dépenses dont transferts
092 Sault Ste. Marie	Kara Flannigan	Parti Vert de l'Ontario	-	-	108
	Debbie Amaroso	Parti libéral de l'Ontario	72 981	5 835	80 823
	Gene Balfour	Parti de la Liberté – Ontario	-	-	-
	Above Znoneofthe	Aucune de ces Réponses Parti (NOTA)	3 231	3 231	3 231
	Joe Krmpotich	NPD de l'Ontario	128 367	105 772	120 715
	John Turmel	Pauvres	-	-	-
	Ross Romano	Parti PC de l'Ontario	97 235	30 522	123 366
	Kevin Clarke	Le Peuple	-	-	-

Dépenses hors transferts	Dépenses assujetties au plafond	Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat ou à la candidate	Subvention versée au vérificateur ou à la vérificatrice	Électeurs admissibles	Nombre de voix obtenues	Pourcentage
108	108	76 728		2 128	59 944	512	1,99 %
62 768	52 037	76 728	10 407	2 128	59 944	5 935	23,04 %
-	-	76 728	-	1 330	59 944	71	0,28 %
3 231	3 231	76 728	-	2 091	59 944	313	1,22 %
75 885	72 445	76 728	14 489	2 128	59 944	8 465	32,87 %
-	-	76 728	-	678	59 944	47	0,18 %
101 442	75 405	76 728	15 081	2 128	59 944	10 411	40,42 %
-	-	76 728	-	1 330	59 944	-	0,00 %
						25 113	100,00 %

Annexe K : Sommaire des données financières extraites des états financiers déposés par les candidats à la direction inscrits relativement à la période de course à la direction

Parti progressiste-conservateur de l'Ontario

Course à la direction du 9 mars 2018

Premier dépôt (du 26 janvier 2018 au 9 mai 2018)	Recettes	Dépenses	Excédent (déficit)	Subvention à l'égard des frais de vérification
	\$	\$	\$	\$
Caroline Mulroney Lapham	943 858	1 068 676	-124 818	1 064
Christine Elliott	769 871	864 683	-94 812	1 064
Doug Ford	848 392	848 392		1 064
Patrick Brown	18 574	19 326	-752	1 064
Tanya Allen	364 769	359 792	4 977	1 064

Annexe L : Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt

Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt

Année	Rapport	Entités visées	Nombre d'entités	Dépôt tardif	Aucun dépôt
2018	PCP LC	Candidats à la direction	5	1	0
2017	AR-10	Partis politiques	21	2	1
2017	AR-1	Associations de circonscription	658	81	0
2017	092 ByCR-4	Partis politiques	20	2	0
2017	092 ByCR-3	Associations de circonscription	5	0	0
2017	092 ByCR-1	Candidats	8	1	0
2017	092 ByTPAR-1	Tiers	3	1	0
			681	98	8

Parti progressiste-conservateur de l'Ontario

Course à la direction du 9 mars 2018

États financiers de la première période – Échéance : 10 septembre 2018

Nombre de candidats devant déposer des états financiers : 5 | Dépôt tardif : 1 | Aucun dépôt : 0

Candidat ou candidate à la direction	Date de réception
Christine Elliott	11 sept. 2018

États financiers annuels de 2017 – Partis politiques

Échéance : 31 mai 2018

Nombre de partis politiques devant déposer des états financiers : 21

Dépôt tardif : 2 | Aucun dépôt : 1

Parti politique	Date de réception
Cultural Action Party of Ontario (radié)	Aucun dépôt
Nord de l'Ontario Parti	25 juin 2018
Parti Trillium de l'Ontario	25 juil. 2018

États financiers annuels de 2017 – Associations de circonscription

Échéance : 31 mai 2018

Nombre d'associations de circonscription devant déposer des états financiers : 658

Dépôt tardif : 81 | Aucun dépôt : 0

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Parti Vert de l'Ontario	Etobicoke—Lakeshore	5 juin 2018
	Kingston et les Îles	4 juin 2018
	Kitchener—Conestoga	19 juin 2018
	St. Catharines	9 juil. 2018
	Waterloo	6 juin 2018
	Wellington—Halton Hills	9 juil. 2018
	Parti libéral de l'Ontario	Beaches—East York
Brampton-Est		12 juin 2018
Davenport		10 juil. 2018
Don Valley-Est		24 juil. 2018
Durham		20 juin 2018
Kitchener-Centre		1 ^{er} juin 2018
Lanark—Frontenac—Kingston		12 juin 2018
Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes		13 juil. 2018
Mississauga-Est—Cooksville		10 juil. 2018
Niagara Falls		12 juin 2018
Niagara-Ouest		12 juin 2018
Nickel Belt		19 juin 2018
Ottawa—Vanier		16 juil. 2018
Perth—Wellington		27 juin 2018
Pickering—Uxbridge		10 juil. 2018
Sarnia—Lambton		4 juin 2018
Scarborough-Nord		12 juin 2018
Scarborough—Rouge Park		10 juil. 2018
Thunder Bay—Atikokan		14 juin 2018
Timmins—Baie James		27 juin 2018
Toronto-Centre		19 juin 2018
Waterloo		12 juil. 2018
Windsor—Tecumseh		25 juin 2018

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Parti libertarien de l'Ontario	Barrie—Innisfil	12 juin 2018
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Beaches—East York	20 juin 2018
	Brampton-Est	20 juil. 2018
	Brantford—Brant	25 juin 2018
	Dufferin—Caledon	6 juin 2018
	Etobicoke—Lakeshore	25 juin 2018
	Markham—Stouffville	1 ^{er} juin 2018
	Milton	19 juil. 2018
	Mississauga—Lakeshore	5 juin 2018
	Nepean	14 juin 2018
	St. Catharines	22 juin 2018
	Scarborough—Guildwood	15 juin 2018
	Simcoe-Nord	22 juin 2018
	Sudbury	11 juin 2018
	Thunder Bay—Atikokan	21 juin 2018
	Wellington—Halton Hills	17 août 2018
	Whitby	16 juin 2018
	Willowdale	14 juin 2018
York—Simcoe	14 juin 2018	
Parti Pauvre de l'Ontario	London-Centre-Nord	24 août 2018
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Beaches—East York	27 août 2018
	Burlington	18 juil. 2018
	Chatham-Kent—Leamington	30 juil. 2018
	Etobicoke-Centre	12 juil. 2018
	Hamilton-Est—Stoney Creek	23 juil. 2018
	Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas	1 ^{er} juin 2018
	Hastings—Lennox and Addington	27 juin 2018
	Humber River—Black Creek	24 juin 2018
	Kenora—Rainy River	2 juin 2018
	King—Vaughan	23 juin 2018
	Kitchener-Centre	20 juil. 2018
	Kitchener—Conestoga	25 juin 2018
	Kitchener-Sud—Hespeler	10 juil. 2018
	Lambton—Kent—Middlesex	20 juin 2018

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	London-Ouest	8 juin 2018
	Markham—Thornhill	11 juin 2018
	Mississauga-Centre	16 août 2018
	Mississauga—Erin Mills	19 juin 2018
	Mississauga—Lakeshore	7 juin 2018
	Mississauga—Malton	26 juin 2018
	Nepean	20 juil. 2018
	Niagara-Centre	16 août 2018
	Ottawa—Vanier	24 juin 2018
	Scarborough—Rouge Park	7 juil. 2018
	Simcoe-Nord	19 juil. 2018
	Toronto—St. Paul's	4 juin 2018
	Vaughan—Woodbridge	14 août 2018
	Willowdale	5 juil. 2018
Windsor-Ouest	11 juil. 2018	
Parti Trillium de l'Ontario	Bruce—Grey—Owen Sound	14 juin 2018
	Northumberland—Peterborough-Sud	27 juin 2018
	Scarborough—Agincourt	1 ^{er} juin 2018

Élection partielle de 2017 à Sault Ste. Marie

1^{er} juin 2017

États financiers relatifs à la campagne – Partis politiques

Échéance : 1^{er} décembre 2017

Nombre de partis politiques devant déposer des états financiers : 20

Dépôt tardif : 2 | Aucun dépôt : 0

Parti politique	Date de réception
Cultural Action Party of Ontario (anciennement dénommé Canadian Constituents' Party)	20 févr. 2018
Equal Parenting Party	22 déc. 2017

États financiers relatifs à la campagne – Associations de circonscription

Échéance : 1^{er} décembre 2017

Nombre d'associations de circonscription devant déposer des états financiers : 5

Dépôt tardif : 0 | Aucun dépôt : 0

Parti politique	Date de réception
s.o.	s.o.

États financiers relatifs à la campagne – Candidats

Échéance : 1^{er} décembre 2017

Nombre de candidats devant déposer des états financiers : 8

Dépôt tardif : 1 | Aucun dépôt : 0

Parti politique	Candidat ou candidate	Date de réception
Parti libertarien de l'Ontario	Eugene Balfour	14 déc. 2017

Rapports sur la publicité – Tiers annonceurs

Échéance : 1^{er} décembre 2017

Nombre de tiers devant déposer des rapports : 3 | Dépôt tardif : 1 | Aucun dépôt : 0

Nom du tiers	Date de réception
Ontario Health Coalition	2 déc. 2017

Annexe M : Rapport sur l'accessibilité pour l'élection partielle tenue à Sault Ste. Marie

Cadre législatif et administratif

Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Charte des droits et libertés* protègent et garantissent le droit de tous les Ontariens et de toutes les Ontariennes en matière d'accès aux biens, aux services, aux installations et à l'emploi.

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* veille à ce que les organisations respectent des normes et des règles particulières afin de repérer et de prévenir les obstacles, de telle sorte que les personnes handicapées aient accès aux mêmes biens et services que tout un chacun.

Notre Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle, notre directive relative à la Politique sur les normes d'accessibilité intégrées et notre Plan d'accessibilité pluriannuel expriment notre détermination à offrir un service d'excellente qualité à tous les Ontariens et à toutes les Ontariennes qui participent au processus électoral, que ce soit à titre d'électeurs, d'administrateurs, de candidats et d'autres intervenants.

Nous sommes déterminés à respecter la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et à nous conformer aux principes qui y sont énoncés dans toutes les activités dont nous avons la charge aux termes de la *Loi électorale*. Par exemple, la *Loi électorale* requiert que des technologies d'aide au vote soient disponibles dans les bureaux des directeurs du scrutin, et ce, dès le début de la période de vote par anticipation jusqu'à la veille du jour du scrutin. Elle définit, par ailleurs, les paramètres du programme relatif au vote par bulletin spécial, lequel assure une meilleure accessibilité pour l'ensemble des électeurs. Élections Ontario veille à organiser des élections et à s'acquitter de ses activités quotidiennes d'une manière non discriminatoire. Nous éliminons les obstacles et nous empêchons leur création en favorisant le recours à des processus inclusifs.

Vue d'ensemble de la rétroaction sur l'accessibilité

En vertu de la *Loi électorale*, les directeurs et directrices du scrutin sont tenus de préparer, à l'intention du directeur général des élections et dans les trois mois qui suivent le jour du scrutin, un rapport sommaire comprenant un résumé des mesures prises, des services fournis, de la rétroaction reçue et des réponses apportées concernant l'accessibilité. Toujours aux termes de la *Loi électorale*, le directeur général des élections est aussi tenu de préparer, après une élection, un rapport sommaire dans lequel sont présentés les obstacles à l'accessibilité auxquels les électeurs ont eu à faire face, les mesures mises en place pour les atténuer et les recommandations pour les supprimer.

Le reste de la présente annexe correspond à notre obligation légale de faire rapport sur l'accessibilité de l'élection partielle tenue le 1^{er} juin 2017 à Sault Ste. Marie. Elle contient un résumé des éléments suivants :

- › les mesures et les initiatives intégrées qui ont été prises pour garantir un meilleur accès et des services améliorés aux électeurs handicapés [alinéa 67.2 (1) d)]
- › la rétroaction sur les services à la clientèle que nous avons reçue au cours du scrutin, et la réponse que nous y avons apportée [sous-alinéa 67.2 (1) a) (i)]
- › un résumé des rapports des directeurs et directrices du scrutin sur les mesures d'accessibilité [sous-alinéa 67.2 (1) a) (ii)]
- › les recommandations que le directeur général des élections estime appropriées à l'égard des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité [alinéa 67.2 (1) e)]

Mesures et initiatives intégrées qui ont été prises pour garantir un meilleur accès et des services améliorés aux électeurs handicapés

Dans le droit fil de son engagement à prévenir et à éliminer les obstacles au vote, Élections Ontario a réalisé d'importants progrès pour rendre les élections plus accessibles. Nous avons pris des mesures, comme indiqué ci-après, pour traiter les obstacles et d'autres questions d'accessibilité.

Communications et éducation publique :

- › Formats de substitution
- › ATS pour les personnes sourdes ou malentendantes
- › Adoption d'un langage simple dans les communications
- › Cartes d'information de l'électeur
- › Publicité à la radio
- › Site Web accessible et conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA)
- › Versions audio et en gros caractères de la brochure d'information à l'intention des ménages
- › Publicité sous-titrée

Formation et dotation en personnel à l'appui de l'accessibilité :

- › Service à la clientèle et formation sur les normes d'accessibilité intégrées
- › Manuels à l'intention des membres du personnel électoral et trousse de bureau de vote
- › Mesures d'adaptation offertes aux membres du personnel

Services de vote spécialisés :

- › Vote par bulletin spécial : par la poste
- › Vote par bulletin spécial : visites à domicile
- › Autorisation de voter : affectation à un autre lieu de vote

Services, outils et technologie dans les bureaux de vote :

- › Normes d'accessibilité des bureaux de vote
- › Processus de rétroaction sur l'accessibilité
- › Appareils ou accessoires fonctionnels sur le lieu de vote (dispositifs de grossissement, crayons présentant une bonne tenue en main, gabarits de bulletins de vote, etc.)
- › Technologies d'aide au vote
- › Taille de la police sur les bulletins de vote
- › Services d'interprétation et d'intervention
- › Déplacement de l'urne
- › Avis de perturbation
- › Animaux d'assistance
- › Aide d'un ami ou d'une personne de soutien pour voter

Rétroaction sur les services à la clientèle

Élections Ontario sollicite la rétroaction de tous les Ontariens et Ontariennes sur les services à la clientèle, y compris ceux qui sont offerts aux personnes handicapées. Dans chaque lieu de vote et au bureau du directeur du scrutin, des formulaires de rétroaction sur les services à la clientèle ont été mis à la disposition des électeurs pour qu'ils puissent faire part de leurs observations sur les services reçus et leur expérience de vote. Les membres du personnel électoral examinent ces formulaires tout au long du scrutin pour déterminer les problèmes qui peuvent être résolus immédiatement et ceux auxquels il convient d'apporter une réponse ultérieurement. Certains éléments de rétroaction sont également fournis oralement. En outre, certains électeurs communiquent directement avec le bureau central d'Élections Ontario par courriel, courrier ou téléphone pour fournir une rétroaction.

Nous avons reçu des commentaires positifs concernant les services à la clientèle et le vote par bulletin spécial. En revanche, certains électeurs ont formulé des commentaires négatifs au sujet des lieux de vote, et notamment de leur accessibilité, comme la distance à parcourir entre l'entrée du lieu de vote et le bureau de vote en lui-même. La directrice du scrutin a remis un accusé de réception pour tous les commentaires reçus, positifs comme négatifs.

Lors de l'élection partielle de Sault Ste. Marie, Élections Ontario a également effectué des recherches dans les bureaux de vote afin de mesurer le niveau de service reçu par les électeurs lors du vote par anticipation et le jour du scrutin. Nous avons ainsi pu recueillir des données sur l'expérience des électeurs et les processus électoraux, y compris les problèmes d'accessibilité et les obstacles au vote.

Lors de l'élection partielle de Sault Ste. Marie, 92 p. 100 des électeurs sondés le jour du scrutin se sont dits satisfaits du service fourni par le personnel dans les bureaux de vote. En ce qui concerne leur expérience de vote, 92 p. 100 des électeurs interrogés le jour du scrutin ont déclaré n'avoir rencontré aucun problème lors du vote. Quelques obstacles et problèmes d'accessibilité ont été mentionnés : certains électeurs ont indiqué ne pas savoir qu'ils pouvaient apporter leurs propres outils d'accessibilité dans les bureaux de vote (1 p. 100), avoir du mal à se rendre au bureau de vote (3 p. 100) ou ignorer où (5 p. 100) et comment (5 p. 100) voter.

Élections Ontario prendra en compte toute la rétroaction dans le cadre de ses travaux de préparation de l'élection générale en 2018 et des scrutins à venir. Forts des commentaires reçus, nous poursuivons nos activités de communication avec les électeurs et électrices ayant un handicap et nous mettrons en évidence les mesures d'adaptation et les outils à leur disposition.

Résumé du rapport de la directrice du scrutin sur les mesures d'accessibilité

Les directeurs et directrices du scrutin s'efforcent de rendre les élections le plus accessibles possible. Dans son rapport sur l'élection partielle, la directrice du scrutin de Sault Ste. Marie a décrit les mesures prises pour garantir l'accessibilité de l'élection.

- › Tous les membres du personnel ont suivi une formation pour fournir des services de façon accessible et sont habilités à le faire.
- › Des appareils ou accessoires fonctionnels (dispositifs de grossissement, crayons à prise facile, gabarits de bulletins de vote, etc.) ont été mis à la disposition des électeurs handicapés, de façon proactive ou sur demande.
- › Les électeurs avaient la possibilité de demander une visite à domicile s'ils avaient besoin d'aide en raison d'un handicap ou de leur incapacité de lire ou d'écrire et s'il leur était indûment difficile de se rendre au bureau du directeur du scrutin. Vingt-neuf visites à domicile ont été effectuées lors de l'élection partielle de Sault Ste. Marie. Au cours des visites à domicile, les agents et agentes des bulletins de vote spéciaux ont parfois fourni de l'aide supplémentaire, notamment en lisant le nom des candidats à voix haute, en aidant les électeurs à marquer leur bulletin de vote ou en leur proposant des appareils ou accessoires fonctionnels afin qu'ils puissent voter plus facilement et de façon autonome.
- › Le personnel électoral en poste au bureau du directeur du scrutin et dans les lieux de vote comptait des personnes handicapées.
- › Tous les lieux de vote étaient conformes aux Normes d'accessibilité des bureaux de vote d'Élections Ontario. Certains lieux ont pu être utilisés en l'état, mais dans d'autres cas, il a fallu prendre des mesures correctives. Lors de l'élection partielle de Sault Ste. Marie, des balises de stationnement ou une signalisation ont été utilisées. Des préposés à l'accueil étaient présents pour favoriser l'accessibilité des lieux de vote à tous les électeurs.
- › D'autres mesures d'adaptation ont été prises quand la situation l'imposait; par exemple, l'urne a été transportée à l'extérieur, au besoin, pour faciliter le vote.
- › Les membres du personnel ont également pris des mesures supplémentaires pour fournir des services accessibles aux électeurs, par exemple en fournissant des documents ou des renseignements dans des formats accessibles, en leur proposant de s'asseoir sur une chaise, en leur lisant le nom des candidats à voix haute, en promouvant le vote par bulletin spécial à domicile dans les résidences hébergeant des groupes de population cibles et en informant les candidats des options de vote accessibles.

Recommandations du directeur général des élections

Élections Ontario est déterminé à mettre en place des services modernes qui accordent la priorité aux besoins des électeurs et électrices de l'Ontario. Nous entendons miser sur nos réussites passées et sur nos forces pour améliorer le processus électoral dans la province. Nous devons faire en sorte que nos processus favorisent l'inclusion et soient exempts de tout obstacle.

À mesure que nous élargissons nos connaissances et notre savoir-faire relatifs à l'application de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, nous veillerons à intégrer la question de l'accessibilité dans nos travaux de planification et à respecter en permanence les règles fixées par la loi en matière d'accessibilité.

À l'heure actuelle, Élections Ontario est satisfait d'avoir fourni, lors de l'élection partielle de Sault Ste. Marie, des services accessibles d'un niveau conforme à celui proposé lors de l'élection générale de 2014. Nous sommes conscients qu'il nous faut encore aller plus loin compte tenu des commentaires reçus au sujet des services à la clientèle.

Nous veillerons à travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes pour créer un processus électoral permettant d'offrir aux Ontariens et aux Ontariennes des services adaptés à leurs besoins, modernes, accessibles, sûrs, sécurisés et transparents, et ce, tout en protégeant l'intégrité du processus électoral de l'élection générale de 2018.



51 Rolark Drive
Toronto (Ontario) M1R 3B1

1 888 668-8683
1 888 292-2312 (ATS)
info@elections.on.ca

elections.on.ca

Disponible dans des formats accessibles sur demande
Also available in English